

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2017

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 47

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le dix sept novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame RITONDALE (pouvoir à Madame Corinne LOISEAU)
Madame GALLART (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FELTEN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 10 novembre 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 17 novembre 2017

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2017	5
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Aide exceptionnelle d'urgence aux sinistrés de la tornade du 5 novembre 2017 - Versement d'une subvention à l'APASA VAR (Association pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture)	6
AFFAIRE N° 2 - SANTÉ PUBLIQUE - Contrat local de santé	7
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT d'HYÈRES SAINT PIERRE : Constitution d'une provision pour risques afférents aux contentieux	12
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT de L'AYGUADE – Constitution d'une provision pour risques afférents aux contentieux.....	12
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Décision modificative n°2 - Exercice 2017	13
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port d'Hyères les Palmiers - Décision modificative n°1 - Exercice 2017	16
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de L'Aiguade - Décision modificative n°2 - Exercice 2017	16
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port Auguier - Décision modificative n°1 - Exercice 2017	16
AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Eau - Décision modificative n°2 - Exercice 2017	17
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, vente et entretien des caveaux dans les cimetières - Décision modificative n°1 - Exercice 2017	17

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Syndicat intercommunal du pôle touristique Golfe des Iles d'Or - La Provence d'Azur - Répartition des biens	17
AFFAIRE N° 12 - JURIDIQUE - CASINO DES PALMIERS - Concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino et la réalisation d'activités de service public liées au développement et à l'animation culturelle et touristique de la Ville - Choix du délégataire - Autorisation de signature du contrat	18
AFFAIRE N° 13 - ÉVÉNEMENTIEL - Casino des Palmiers - Saison artistique 2016/2017 de la ville d'Hyères. Avis du Conseil Municipal.....	22
AFFAIRE N° 14 - ÉVÉNEMENTIEL - Fête de la Fleur 2018 - Demande de subvention au Conseil Départemental.....	23
AFFAIRE N° 15 - AMENAGEMENT - Villa Romaine - Délégation du droit de préemption à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.....	23
AFFAIRE N° 16 - AMENAGEMENT - Aménagement de la zone des Rougières - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée - Autorisation du Maire à signer la convention.....	25
AFFAIRE N° 17 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Restauration d'œuvres d'art - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles	27
AFFAIRE N° 18 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs permanents.....	28
AFFAIRE N° 19 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE - Octroi d'un poste d'Adulte Relais - Convention entre l'État et la Commune.....	28
AFFAIRE N° 20 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'abattement TFPB - bailleur ADOMA.....	29
AFFAIRE N° 21 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Convention de partenariat avec l'Association de Protection Civile du Var - Autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention.....	29
AFFAIRE N° 22 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Parc municipal de stationnement du Casino - Accès gratuit à l'occasion des festivités de fin d'année	29
AFFAIRE N° 23 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Stationnement sur voirie - Centre ville - Gratuité à l'occasion des festivités de fin d'année	29
AFFAIRE N° 24 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Animation de Noël - Piste de luge - Fixation des droits de place	30
AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriétés Communales - Iles de Porquerolles - Avenant N°2 à la convention passée avec le Docteur Philippe LENTZ - Changement des locaux mis à disposition	30

AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieu dit Le Pousset - Marais du Pousset et Étang des Pesquiers. Vente de terrains au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Parcelles cadastrées section EZ n° 00049 et 0051, EX n° 0110 et EY n° 0006 et 0027	30
AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 21 Avenue de l'Arrogante - Cadastéré section EV n°0177 formant le lot n°16 au profit de Madame BERTOLA.....	31
AFFAIRE N° 28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 70, Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0260 formant le lot n° 288 du lotissement au profit de la Copropriété du 70, Avenue de l'Arrogante	31
AFFAIRE N° 29 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0130 formant le lot n°25 - M. et Mme BERLIOZ Jean Marc. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée	31
AFFAIRE N° 30 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n°0188 formant le lot n°53 - SCI Pastel. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée	32
AFFAIRE N° 31 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Le Ceinturon - Canal Decugis - Acquisition de terrain - Parcelle KP n° 40.....	33
AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue des Porches - Division en volume - Régularisation - Parcelle BB n° 344.....	33
AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriétés communales – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer trois déclarations de travaux pour la pose d'antennes-récepteurs sur des bâtiments communaux	34
AFFAIRE N° 34 - COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clémenceau-Denis - Lot N° 6 : Génie civil dalle du parking / étanchéité / bâtis techniques / ombrières - Attribution - Autorisation de signature	34
AFFAIRE N° 35 - VOIRIE - Amélioration esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité - Convention avec ENEDIS. Programmes 2018 à 2020	35
AFFAIRE N° 36 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES – Requalification de l'éclairage public de la Place d'Armes à Porquerolles.....	36
AFFAIRE N° 37 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 5 chemins privés - Chemin de la Matteri / Impasse des champs fleuris / Traverse du Domaine de l'Ourse / Impasse de l'aire à blé / Impasse du semeur.....	36
AFFAIRE N° 38 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie publique – Impasse des Cardamines.....	37
AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL - Élimination des bois issus du nettoyage des plages - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert ..	37

AFFAIRE N° 40 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Travaux et prestations en sites maritimes et fluviaux - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert	37
AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT D'HYÈRES SAINT PIERRE : Attribution de postes et tarifs des redevances d'amarrage et de stationnement de bateaux affectés à l'éducation et à la pratique des sports nautiques ou des écoles de voile à caractère municipal ou associatif.....	38
AFFAIRE N° 42 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Autorisation de signature pour Monsieur le Maire, d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour le financement des diagnostics des forages d'alimentation en eau potable sur l'île de Port-Cros	38
AFFAIRE N° 43 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable - Exercice 2016	38
AFFAIRE N° 44 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Rapport d'activités 2016 - Communication au Conseil Municipal.....	40
AFFAIRE N° 45 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Rapport d'activités 2016 - Communication au Conseil Municipal	41
AFFAIRE N° 46 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE - Rapport de la Politique de la Ville sur le territoire de TPM - Année 2016	48
AFFAIRE N° 47 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Société Publique Locale Méditerranée - Rapport d'Activités 2016 - Communication au Conseil Municipal	54
QUESTIONS ORALES.....	54

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ, Directeur Général des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je propose que Madame Julie LUCIANI soit notre secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est donc désignée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2017

M. LE MAIRE : Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ?

**LE PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(45 VOIX)**

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, puis-je poser une question sur l'une des décisions prises, figurant dans le relevé de décisions ? Il s'agit de la propriété communale sise au 24 rue Saint Bernard, pour laquelle le Logis Familial Varois a bénéficié d'un bail emphytéotique jusqu'au mois d'octobre 2017. D'après ce que j'ai compris de la décision, la Mairie souhaiterait vendre ces trois logements, qui sont des HLM. Qu'est-ce qui motive la vente de ces logements et le fait de ne pas les garder au Logis Familial Varois ? Ce ne sont que trois logements, mais c'est toujours cela.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Si vous le permettez, je vous répondrai tout à l'heure.

Mme DEL PERUGIA : Je vous en prie.

M. LE MAIRE : Je vous informe que la prochaine séance du Conseil municipal devrait avoir lieu le 15 décembre 2017.

Deux points sont retirés de l'ordre du jour. L'un concerne la demande de subvention pour la Fête de la Fleur, dans la mesure où nous redéfinirons une fête qui s'appellera « L'art en fête et en fleur », qui se déroulera en même temps que la journée des métiers d'art.

La seconde délibération retirée porte sur les propriétés communales, sur l'île de Porquerolles, concernant l'avenant à la convention passée avec le docteur Philippe LENTZ, dans le cadre de la rénovation de la maison du Commandant et de la création d'un nouveau cabinet médical. En effet, quelques précisions doivent être apportées à la convention, notamment pour la délimitation du jardin.

J'ai reçu cinq questions orales, plus une, à laquelle je répondrai tout de même en fin de séance.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Aide exceptionnelle d'urgence aux sinistrés de la tornade du 5 novembre 2017 - Versement d'une subvention à l'APASA VAR (Association pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture)

M. LE MAIRE : Ce rapport est lié aux événements climatiques que nous avons connus, avec une mini tornade dont le périmètre était très défini, puisqu'elle est partie de l'Almanarre pour aboutir dans le quartier Nartettes, en passant notamment par le Palyvestre. Elle a créé des dégâts tout à fait considérables chez une quinzaine d'horticulteurs qui, pour certains, ont vu pratiquement toute leur exploitation détruite. Dans cette affaire, beaucoup ne sont pas assurés, et nous ne sommes pas sûrs du tout que le classement de la commune en catastrophe naturelle soit obtenu, dans la mesure où, assez curieusement, les typhons et les tornades sont reconnues outre-mer, mais pas en métropole.

Nous avons une approche très active avec le Préfet du Var, et l'affaire est actuellement entre les mains du Ministre de l'Intérieur. On peut espérer que cela aboutisse, ce qui permettrait à ceux qui sont assurés de retrouver les moyens qui leur sont dus, mais devant l'ampleur des dégâts et cette incertitude, j'ai souhaité vous proposer que nous attribuions une aide d'urgence exceptionnelle aux personnes touchées, que l'on ne peut attribuer qu'à une association. Cette dernière, liée à la Chambre d'agriculture, s'appelle l'Association pour aider les sinistrés de l'agriculture du Var. Son conseil d'administration comprend la Chambre d'agriculture du Var, la FDSEA, les Jeunes agriculteurs, la Confédération paysanne et la Coordination rurale.

Lorsque nous aurons délibéré et versé la subvention, par morceaux, de telle façon que nous voyions si la catastrophe naturelle est déclarée ou non, cette association aura la charge de la répartir, en concertation avec des représentants de la commune d'Hyères.

Je vous fais donc cette proposition.

M. COLLET : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je ferai une très brève intervention sur cette délibération que, bien évidemment, nous voterons sans aucune réticence, puisque nous soutenons nos agriculteurs.

Nous avons noté, avec satisfaction, qu'un représentant de la commune, dont je ne connais pas l'identité, sera présent dans cette commission.

J'interviens parce que, malheureusement, par le passé, tant au niveau national qu'international, les faits ont montré que dans des actions caritatives ou des dons collectés pour des causes un peu similaires... On pourrait citer le scandale de l'ARC ou les Pièces jaunes et, récemment, une émission montrait qu'à Haïti, malgré les sommes conséquentes qui ont été versées, le pays n'est pas encore reconstruit.

Je voudrais donc simplement attirer la vigilance, de façon à ce que, avec ce collègue qui gèrera cette rétribution, aucun centime ne manque à nos agriculteurs.

M. LE MAIRE : Soyez assuré que nous serons vigilants. Pour l'occasion, je voudrais vraiment saluer l'élan de solidarité qui s'est produit et le travail tout à fait considérable de nos services, sous l'autorité de l'adjoint à l'Agriculture. Ils ont véritablement été présents, en termes de matériel et de capital humain, et je voulais les en remercier publiquement.

S'il n'y a pas d'autre observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - SANTÉ PUBLIQUE - Contrat local de santé

M. THIEBAUD : Mes chers collègues, je ne doute pas que vous ayez pris connaissance de tout ce dossier. Je ne le relirai donc pas, mais je rappellerai simplement quelques principes de base ayant prévalu pour ce Contrat local de santé, qui est le premier que la Ville d'Hyères élabore. Peu de communes ont fait de tels contrats, qui sont prévus par la loi.

D'une part, il y a eu une très large concertation, puisque nous avons travaillé, Sandrine POULAIN, Annie GONZALEZ et moi-même, avec le Comité départemental d'éducation pour la santé, et tout a été élaboré en concertation avec l'Agence régionale de santé, puis, en fin de parcours, avec le service de la préfecture concerné.

Ce Contrat local de santé s'inscrit également dans la Politique de la Ville. C'est la raison pour laquelle certains points concernant la santé et présents dans le Contrat de ville ne figurent pas forcément dans le Contrat local de santé, mais le partenariat entre les dossiers est évident.

Ce travail a donné lieu à l'élaboration d'un questionnaire, que vous avez tous reçu. Il a été distribué à 2 000 exemplaires, notamment à tous les CIL, à tous les médecins généralistes de la ville, ainsi qu'à un certain nombre de professionnels de la santé et d'établissements ou d'associations œuvrant dans le domaine sanitaire, social et médico-social. Nous avons eu 400 réponses, ce qui est tout de même un bon résultat.

Il n'est pas forcément exhaustif de tout ce que peut faire la Mairie, en collaboration avec les différents partenaires (associations, établissements ou autres) ; simplement, il est le fruit de discussions avec l'ARS, qui nous a demandé d'être le plus concis et le plus efficace possible. C'est la raison pour laquelle ce Contrat local de santé fera l'objet de « fiches actions » pour toutes les actions qui seront mises en œuvre. Par ailleurs, un comité de suivi sera mis en place - mais la discussion doit encore avoir lieu avec l'ARS -, et un compte-rendu pourra être fait en Conseil municipal, chaque année, sur ce qui a été fait ou pas.

Quatre orientations générales ont été retenues, dont une première a trait à la nutrition et l'hygiène de vie, qui concerne aussi bien les enfants, les adultes, etc.

Ce Contrat local de santé ne coûte rien à la Mairie ; il ne fait qu'officialiser des partenariats existants ou inciter à en conclure et à coordonner les actions entre les uns et les autres.

En matière de nutrition et d'hygiène de vie, un certain nombre d'actions sont déjà menées et continueront à l'être, notamment dans les différentes écoles hyéroises.

La deuxième orientation a trait au vieillissement de la population et à la prise en compte du handicap. Au bureau Santé, nous aurions voulu un peu distinguer les deux sujets, car ils ne sont pas forcément à mettre dans la même rubrique, mais cela relève de la concertation avec l'ARS, laquelle a voulu les regrouper.

La troisième orientation concerne tout ce qui est santé et environnement. Je crois qu'au niveau de la ville d'Hyères, l'environnement est important et a un impact sur la santé des Hyérois, que ce soient des problèmes de qualité de l'air, de bruit, etc.

La quatrième orientation est la coordination territoriale. À ce propos, à la demande de Monsieur le Maire, qui avait évoqué cela lors d'une conférence départementale qui a eu lieu à Toulon, deux ans en arrière, il y aura un point d'accès à la santé au point d'accès aux droits. Je précise tout de suite qu'il ne s'agit pas de permettre à qui que ce soit de venir faire des consultations qui se substitueraient aux professionnels de santé. Avec ce point d'accès à la santé, il s'agit de permettre à des Hyérois d'avoir des informations sur le système de santé, sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer pour placer leurs personnes très âgées en établissement, ou sur le handicap.

Aussi, nous avons proposé à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) de venir tenir des permanences sur place.

Malheureusement, ils n'ont pas de personnel suffisamment nombreux, mais nous avons déjà des liens avec des établissements ou des associations qui sont prêts à venir faire de l'information, et qui seront accessibles aux Hyérois.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce Contrat local de santé avec l'ARS et la préfecture. Normalement, il appartenait à l'ARS de nous envoyer un projet de contrat, mais nous ne l'avons jamais reçu. Nous l'avons donc élaboré sur la base de contrats existant ailleurs. Lorsqu'il aura été voté, il sera adressé à l'ARS et donnera lieu à la signature par Monsieur le Maire, le délégué territorial de l'ARS et le Préfet. Je pense qu'une réunion sera organisée par l'ARS avec un certain nombre de partenaires d'office de ce Contrat local de santé, que ce soit la Caisse primaire d'assurance-maladie, la Caisse d'allocations familiales ou le CCAS, qui est partie prenante d'emblée. Nous attendons donc d'être sollicités par l'ARS.

Une fois que le contrat sera signé, il sera mis en place, et Sandrine POULAIN en sera la référente.

Je voudrais profiter de la parole qui m'est donnée pour dire qu'à la demande de Monsieur le Maire, en 2019, la Mairie organisera une sorte de congrès Santé - nous ne savons pas encore si cela se déroulera sur un ou deux jours. En début d'année 2018, je lancerai une communication auprès de tous les établissements et associations diverses qui existent à Hyères et qui travaillent dans le domaine de la santé au sens large (santé, social et médico-social), afin de les informer de ce projet de congrès local, lequel pourrait s'adresser aussi bien à des professionnels œuvrant dans ces activités qu'à nos concitoyens. Un petit comité de pilotage sera créé et sera soumis à la décision du Maire et du Conseil municipal. Je ne sais pas du tout si ce congrès aura un thème général « santé et environnement », mais je crois qu'en 2019, il sera bon d'avoir ce congrès au niveau de la ville d'Hyères et de faire connaître tout ce qui se fait. En effet, de nombreuses choses se font en matière de santé et d'accompagnement par les associations et les établissements.

Ce contrat local montre simplement la volonté de la Ville de formaliser et d'aller le plus loin possible, sachant que lorsqu'il sera signé, il sera valable cinq ans, et que rien n'interdit de l'amender et de l'étendre à d'autres actions en cours de route.

Merci, Monsieur le Maire.

M. SEEMULLER : Je remercie mon collègue pour cet exposé très exhaustif sur ce document qui engage la commune pour cinq ans, qui est issu des lois du 26 janvier 2016 et qui a « une vocation de co-construction et de mise en œuvre de la politique locale de santé tenant compte des dynamiques territoriales existantes. » Les mots ont certainement du sens, et c'est à ce titre que je me permets d'intervenir.

Nous sommes dans un contexte où le ministre de la Santé a ouvert une discussion pour définir une stratégie nationale de santé, avec deux points qui me paraissent relever de la réflexion sur ce contrat, lesquels touchent à la fois au financement - il s'agit de changer le mode de financement des hôpitaux, notamment en supprimant ce financement à l'acte, et je vous dirai pourquoi - et à des évolutions radicales dans les pratiques et les méthodes.

Je vous dis cela parce que je pense que si ce contrat local nous engage sur cinq ans, il est également bon de comprendre les évolutions que le système de santé connaîtra.

Par ailleurs, pour le moment, l'ARS reste muette. Elle est une préfecture en tant que telle et, à mon avis, devrait s'impliquer bien davantage dans l'orientation, notamment dans un outil très simple, à savoir la quatrième orientation, celle que l'on appelle la « coordination territoriale ». Je citerai simplement notre journal favori qui parle de l'avenir de l'hôpital et des inquiétudes qui courent aujourd'hui sur sa pérennité, comme nous en avons déjà parlé ici.

On parlera donc de ce contrat de santé et, en même temps, on ne peut pas faire abstraction des problématiques auxquelles nous sommes confrontés, à savoir : quel avenir pour l'hôpital d'Hyères ?

Monsieur le Maire, quelle est votre analyse sur l'hôpital ? Nous avons déjà parlé de son évolution.

Pour être très clair, quel service fermera ? On parle de la maternité : est-ce vrai ?

Des investissements ont-ils été réalisés ? Cela fait référence à une question que je vous ai posée un an auparavant. Je crains, encore une fois, que l'on passe à un deuxième type d'audit, alors que nous en avons déjà un et que cela a un sens pour chacun d'entre nous. En effet, dès que l'on dit « audit », on sait bien de quoi il s'agit.

Cette préoccupation majeure, que nous avons tous, porte sur le fait que nous signons un Contrat local de santé, alors que nous sommes fragilisés par l'absence d'avenir sur l'un des supports principaux de la Ville d'Hyères - en tout cas, à ce jour.

J'ajoute que l'une de vos intentions était d'être le pôle santé de TPM ou de la prochaine métropole. Nous souscrivons complètement à cette ambition, à condition que nous en ayons les moyens.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, ce contrat me paraît très intéressant. Cependant, il me semble qu'un axe transversal par rapport aux objectifs donnés a été oublié.

Je reprends les objectifs : agir sur la sédentarité, améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores.

Concernant la sédentarité, quand je vois les objectifs opérationnels, je pense que c'est un peu léger et que l'on aurait pu aller plus loin. Il est bien de créer un parcours de santé ou d'intégrer une signalétique piétonne sur la voie publique, mais il me semble qu'il y a davantage à faire - j'y reviendrai.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'air, dans le rapport, il nous est indiqué qu'à Hyères, nous avons un taux de mortalité surélevé pour ce qui est du cancer du poumon. Par conséquent, je pense que cela constitue vraiment l'une des priorités que nous devons avoir sur la ville.

Sur le plan de la réduction des nuisances sonores, le contrat ne fait référence qu'à l'aéroport et à son plan d'exposition au bruit. Il est normal d'y penser, mais il faut également prendre en compte toute la pollution sonore en ville.

Selon moi, l'axe oublié est le trafic automobile dans la ville. Je pense que Hyères peut se donner les moyens d'y travailler afin de le diminuer, pour qu'il y ait une meilleure qualité de l'air et de l'environnement sonore, et amener les personnes à ne plus vivre dans la sédentarité par des parcours non seulement piétons, mais également cyclables.

Je pense que tout un travail a été oublié et que cet axe devrait peut-être faire l'objet de prochains amendements.

M. LE MAIRE : Bien entendu, le Contrat local de santé qui vous est présenté, qui a été établi non seulement par nous, mais également par l'ARS, pourra évoluer, et nous entendons ce que vous dites. Néanmoins, je voudrais également faire remarquer que l'on ne peut pas tout mettre dans ce contrat. Il est transversal, mais ne représente pas toute la politique de la commune. Il s'agit d'une sorte de lobby qui nous conduira, dans d'autres activités communales, à alimenter l'action municipale dans des directions pertinentes, telles que celle que vous venez de citer. Ils ne feront pas une piste cyclable ou des parcours de santé, mais c'est une incitation complémentaire à le faire. C'est le navire-amiral de la réflexion sur la santé, mais qui doit entraîner tout un ensemble d'actions derrière lui.

Pour ce qui est de l'hôpital, c'est un peu la même chose. À partir du moment où il y a une réflexion globale et une volonté affirmée, elles ne peuvent pas être indépendantes des établissements de santé de la commune, au premier rang desquels figure l'hôpital. Toutefois, vous le savez aussi bien que moi, actuellement, les décisions sur l'hôpital ne dépendront pratiquement plus de l'établissement, mais directement de l'ARS. Les politiques préconisées par Monsieur PERROT ont été efficaces, puisque les dépenses ont été contenues, sauf que les actes et les recettes n'ont pas suivi et, paradoxalement, malgré l'effort qui a été fait, l'attractivité de l'hôpital n'ayant pas été celle que l'on pouvait souhaiter, d'une façon ou d'une autre, le déficit s'est creusé. L'ARS a indiqué qu'elle en avait « assez de payer » et a donc imposé une demande de restructuration de l'hôpital.

Une étude stratégique a donc été lancée pour savoir les missions qu'il convenait de valoriser et de conserver ou pas. Aux termes de cette étude, menée par un expert reconnu, la discussion avec l'ARS se déroulera au mois de décembre, dans le cadre d'une concertation avec tous les acteurs, mais à ce jour, rien n'est décidé, même si l'ensemble des services actuellement rendus par l'hôpital font l'objet d'une analyse et d'un certain nombre d'interrogations. Néanmoins, aujourd'hui, une sorte de *deadline* a été mise par l'ARS : elle veut une restructuration. Elles ont été tentées en interne, mais, de son point de vue, n'ont sans doute pas suffisamment porté leurs fruits. Elle a donc donné un rendez-vous au mois de décembre, au terme de l'étude lancée aujourd'hui.

Bien entendu, tous les médecins de l'hôpital, les services, les employés et les syndicats sont associés à cette réflexion, mais à ce jour - j'ai bien vérifié ce matin, avec Monsieur PERROT -, je n'ai pas de domaine où l'on pourrait dire : « voilà ce qui ferme, voilà ce qui reste ouvert. »

Ces précisions apportées, je mets aux voix cette délibération sur le Contrat local de santé et sa mise en œuvre. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT d'HYERES
SAINT PIERRE : Constitution d'une provision pour risques afférents aux
contentieux**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT de
L'AYGUADE – Constitution d'une provision pour risques afférents aux
contentieux**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Décision modificative n°2 - Exercice 2017

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

En dépenses de fonctionnement, les principales opérations sont un complément de crédits sur la consommation de l'eau d'arrosage (38 000 €) et l'électricité (140 000 €), ainsi que le nettoyage des bâtiments communaux (43 200 €).

Les créances irrécouvrables : 66 993 € compensés par une reprise sur provision, et une subvention pour les agriculteurs sinistrés (100 000 €).

Des charges exceptionnelles concernent le reversement au CCAS (40 000 €) et à la caisse des écoles (20 000 €) d'une subvention perçue de l'État en faveur des demandeurs d'asile.

L'augmentation du virement à la section d'investissement est de 420 000 €, ce qui le porte à 13 920 000 € pour l'exercice 2017, pour 9 945 000 € en 2016.

En recettes de fonctionnement : 100 000 € de rôles supplémentaires, 420 299 € de régularisation de la DGF et 226 564 € de la péréquation, suite à notification. La réforme de la DGF n'a pas été appliquée telle que prévue au moment de l'élaboration du budget primitif, car nous avons été prudents sur les recettes.

Le FCTVA inscrit en recettes de fonctionnement pour 86 242 € correspond à l'éligibilité de ce fonds de certaines dépenses d'entretien (bâtiments publics et voirie).

Les libéralités reçues (compte 7713) concernent les recettes du mécénat : cendriers de plage pour 8 786 € et Fête du livre pour 19 300 €.

En dépenses d'investissement : diminution de crédits pour des opérations décalées sur 2018 (protection en mer du Ceinturon, office de tourisme, etc.) et diverses études.

En recettes d'investissement : cession de baux pour un montant de 357 000 €, un complément de TVA de 130 038 € et l'autofinancement de 420 000 €.

Ces réajustements en dépenses et recettes permettent de supprimer l'inscription de la ligne d'emprunt restante de 1 404 000 €. L'emprunt inscrit au budget primitif était de 3 191 000 € et une première diminution de 1 786 000 € avait eu lieu lors de la décision modificative n° 1. Nous n'aurons donc pas d'emprunt cette année.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, j'ai quelques petites questions pour compléter les informations qui viennent de nous être données.

En page 9, concernant le chapitre 74 « Dotations, subventions, participations », pour 665 100 €, pourrions-nous avoir une précision sur cette partie de dotations ?

Toujours en page 9, au chapitre 78 « Reprises sur amortissements et provisions », si j'ai bien entendu, il s'agit de créanciers irrécouvrables.

En page 10, chapitre 20, que représentent les « Immobilisations incorporelles », pour -144 000 € ?

Enfin, chapitre 23, les « Immobilisations en cours » sont à -448 000 €. J'ai vaguement lu qu'il s'agissait de -300 000 € de terrains et probablement -148 000 € de constructions. Pourrais-je également avoir quelques informations sur ces deux éléments, s'il vous plaît, Monsieur le Maire ? Merci.

M. DESERVETAZ : S'agissant des « Dotations, subventions et participations », sur les 60 000 €, 40 000 € vont au CCAS - il s'agit de subventions pour les immigrés -, et 20 000 € vont à la caisse des écoles.

M. DONZEL : À priori, le chapitre 74 constitue des recettes ; or les 40 000 € pour le CCAS sont une dépense.

M. DESERVETAZ : Je regrette que vous n'ayez pas posé ces questions à la commission des Finances, parce que je n'ai pas tous les éléments là-dessus.

M. LE MAIRE : Quel est le problème à cet endroit ?

M. DONZEL : Je voudrais savoir à quoi correspondent les 665 000 € du chapitre 74 « Dotations, subventions et participations ».

M. LE MAIRE : Il doit s'agir de l'ensemble des dotations, subventions et participations sur la commune qui n'ont pas été au montant espéré.

M. DONZEL : C'est positif.

M. DESERVETAZ : Certes, mais le problème est que dans les 665 000 €, il y a la DGF, que nous avons sous-estimée, puisque nous avons été prudents, d'environ 400 000 €. Vous avez 100 000 € de rôles supplémentaires, 420 000 € de régularisation de la DGF et 226 564 € de la DNP. Suite à la notification de la réforme, la DGF n'a pas été appliquée telle que prévue au moment de l'élaboration du budget primitif.

M. LE MAIRE : Il s'agit donc de recettes en moins.

M. DONZEL : Non, ce sont des recettes supplémentaires.

M. LE MAIRE : Tant mieux !

M. DONZEL : Certes, mais j'aimerais savoir ce que cela représente.

M. DESERVETAZ : Nous avons été prudents dans les recettes - on ne peut pas nous reprocher de ne pas l'être, puisque nous sommes plus près de la vérité des bilans -, mais nous avons l'agréable surprise d'avoir ces sommes en plus.

M. DONZEL : Ensuite, à la page suivante, que représente le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », pour 144 000 € en moins ?

M. LE MAIRE : Honnêtement, je ne me rappelle même plus ce que c'est.

M. DONZEL : Le chapitre 23 concerne les immobilisations en cours, pour -448 000 €. Apparemment, il semblerait que cela concerne un terrain et des constructions, mais je n'ai pas les éléments.

M. LE MAIRE : Nous vous les donnerons. La prochaine fois, vous poserez vos questions en commission des Finances, ce qui permettra d'aller plus vite.

M. DONZEL : Nous n'y avons pas forcément tous les éléments.

M. LE MAIRE : Bien entendu, et surtout, on ne pose pas toutes les questions pour se permettre de les poser ici, mais ce serait plus intéressant parce qu'au moins, vous auriez des réponses précises. Il est vrai qu'il est un peu compliqué de répondre sur ces sujets-là.

M. DESERVETAZ : Je regrette que, étant présent à la commission des Finances, Monsieur DONZEL ne pose pas toutes ces questions afin que nous puissions lui donner les réponses en Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Vos questions sont légitimes, Monsieur DONZEL, et vous aurez les réponses. D'ailleurs, la prochaine fois, nous ferons venir les services afin qu'elles soient plus complètes. Nous avons là une DM dérisoire, qui fait l'objet d'ajustements sur différents postes : on peut toujours s'y intéresser, vous avez raison, mais nous n'avons pas réponse à tout.

En tout cas, je demande à ce que les réponses soient rapidement apportées. Je souhaite même qu'on les demande à Madame PICAUD, si c'est possible, afin qu'elles soient fournies avant la fin du Conseil.

Je mets aux voix cette décision modificative. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**13 ABSTENTIONS : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI,
M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Jean DONZEL,
M. Patrick FALLOT, M. Eric FELTEN, M. Yves KBAIER,
Mme Marie-Laure COLLIN, M. Patrick COLLET,
M. Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, M. William SEEMULLER,
Mme Brigitte DEL PERUGIA.**

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port
d'Hyères les Palmiers - Décision modificative n°1 - Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Il s'agit juste de passer en exploitation la provision de 891 409 € qui a été adoptée.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de
L'Ayguade - Décision modificative n°2 - Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : De la même manière, il s'agit des 43 638 € de provision.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port
Auguier - Décision modificative n°1 - Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Il s'agit d'un réajustement d'impôts sur les bénéfices de 1 800 € et sur les créances admises en non valeur pour 200 €.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Eau -
Décision modificative n°2 - Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Il s'agit d'un transfert des droits à déduction de la TVA, afin de la récupérer, s'élevant à 208 000 € sur les investissements.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, vente
et entretien des caveaux dans les cimetières - Décision modificative n°1 -
Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Il s'agit des opérations d'ordre sur les ventes et le stock des caveaux du cimetière.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Syndicat
intercommunal du pôle touristique Golfe des Iles d'Or - La Provence d'Azur -
Répartition des biens**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Dans le cadre du transfert touristique, il y avait l'inquiétude de perdre ce bâtiment, mais il en est exclu, et nous nous en réjouissons.

Mme COLLIN : Nous nous abstiendrons sur cette délibération, parce que nous étions contre ce transfert du tourisme à TPM.

M. LE MAIRE : Là, ce n'est pas transféré ; vous devriez donc être favorables. Pour une fois que nous gardons quelque chose, Madame...

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme Marie-Laure COLLIN,
M. Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 12 - JURIDIQUE - CASINO DES PALMIERS - Concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino et la réalisation d'activités de service public liées au développement et à l'animation culturelle et touristique de la Ville - Choix du délégataire - Autorisation de signature du contrat

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, nous avons lancé une DSP avec une difficulté, au départ : sa durée (18 ans) s'éteignait avant la fin du bail emphytéotique dont la CDTH est titulaire. Avec le soutien et l'accord de la préfecture, nous avons donc indiqué que si la société titulaire du bail emphytéotique n'était pas retenue, un loyer annuel de 500 000 € devrait être versé par l'autre délégataire. Il se trouve que la CDTH a été retenue, et ce transfert de 500 000 € se fera donc de façon formelle dans l'inscription budgétaire.

Les termes de la délégation accordée pour 18 ans sont les suivants.

Les investissements se montent à 15 612 133 € hors taxes, avec les trois postes principaux, à savoir les travaux pour de plus de 10 M€, le renouvellement de matériel et autres pour 1 M€ et les machines à sous pour 4,5 M€.

À la différence de la DSP précédente, il nous a paru très important d'inclure, dans le cahier des charges, l'obligation de préciser la nature des investissements et leur échéancier. En effet, le fait de dire que l'on fait 20 M€ d'investissement est une chose, mais si l'on ne sait pas sur quoi cela porte et quand ce sera fait, on est un peu dans le brouillard. Ici, nous avons des informations claires : tous les investissements seront réalisés en T+1 et T+2, soit avant trois ans. Ils concernent :

- la totalité de l'auditorium ;
- la salle de l'Est, qui est totalement abandonnée, qui a une magnifique mezzanine et une capacité d'accueil extrêmement importante ;
- le hall d'entrée, parce que nous avons souhaité que la distribution à l'entrée du casino soit claire, avec un hôtel d'un côté, les salles de jeux de l'autre et l'auditorium d'un autre côté, et que cette répartition soit affirmée ;

- la création d'un restaurant supplémentaire a été proposée, et nous avons pris langue avec l'architecte des Bâtiments de France pour voir s'il était pertinent de le faire sur la face Nord du Casino ;
- bien sûr, tout ce qui concerne les personnes à mobilité réduite a été introduit.

On peut donc estimer que ces investissements sont de qualité. Ils ont été agrémentés d'esquisses, et les engagements sont clairs.

Le prélèvement opéré par la commune sera de 15 %, ce qui est le maximum sur les jeux, même si de nombreux casinos ne sont pas à ce niveau-là.

La redevance annuelle pour la contribution au développement touristique, culturel et artistique demeure à 80 000 €.

La totalité du personnel est reprise - c'est un engagement clair.

Par ailleurs, il y a deux valeurs ajoutées complémentaires :

- le quota « auditorium » passe à 30 jours, contre 15 auparavant, ce qui élargit l'éventail des choix et, au-delà des animations réalisées par le service Animation, peut permettre de développer une activité de congrès pour la ville ;
- le quota « nuitées de l'hôtel », qui est devenu quatre-étoiles, passe à 40 au lieu de 30.

Globalement, notre assistant à maîtrise d'ouvrage et nous-mêmes avons estimé qu'après les négociations, ces propositions étaient pertinentes. Je vous propose donc l'attribution de cette DSP à la société CDTH.

Y a-t-il des observations ?

M. POLITI : Monsieur le Maire, nous nous réjouissons du fait que cette délibération soit à l'ordre du jour aujourd'hui, puisque nous l'attendions depuis un certain temps. Je pense que dans cette assemblée, majorité et opposition confondues, nous sommes tous très favorables à l'adoption de ce projet.

Cependant, un point nous inquiète, car s'il était confirmé, il pourrait mettre en difficulté la solidité juridique de ce projet. En effet, comment est-il possible de convoquer la Commission consultative des services publics locaux le 21 novembre, soit trois jours après une éventuelle adoption du projet par le Conseil municipal ? En effet, cette commission, certes, consultative, ne servirait plus à grand-chose.

Dans l'hypothèse où ceci est légal, de notre point de vue, cela est tout de même cavalier. Cela montrerait que vous faites peu cas de l'avis populaire.

Dans l'hypothèse où ceci ne serait pas légal, il me semblerait opportun de retirer cette délibération de l'ordre du jour d'aujourd'hui et de la reporter après avoir recueilli l'avis de la CCSPL.

En effet, il s'agit d'un contrat de plusieurs millions d'euros et, par notre vote, nous engagerons la commune pour 18 ans. Il s'agit de l'une des entreprises les plus importantes - pour ne pas dire la plus importante -, notamment en matière d'emploi (plus d'une centaine d'employés), sur la commune, et en particulier sur le centre-ville.

J'ajoute que je vous trouve assez léger quant à la procédure utilisée pour mener à bien cette DSP. Merci.

M. SEEMULLER : J'ai deux points de réflexion.

Premièrement, je n'ai plus en tête la fin du bail emphytéotique, mais a-t-on pu raccrocher la concordance entre la DSP et le bail ?

Deuxièmement, on s'étonne toujours qu'il n'y ait qu'un seul entrant sur un appel d'offres de cette taille. Cela crée un sentiment un peu bizarre que je souhaitais partager avec vous.

M. LE MAIRE : Vous avez bien fait de me rappeler le sujet de la cohérence. Avec la modalité que nous avons trouvée, nous résolvons un problème qui n'a jamais été solutionné et qui, semble-t-il, n'a jamais intéressé les municipalités précédentes. En effet, on pouvait lancer un appel d'offres pour la DSP sans se préoccuper du fait de savoir que l'un des concurrents avait un avantage relatif très important, puisqu'il avait un bail emphytéotique. Nous avons donc cherché une solution, qui ne rétablit pas la synchronisation, mais qui fera jurisprudence et permettra à chaque fois, par exemple dans 18 ans, de relancer une consultation en faisant fixer à nouveau, par des experts indépendants (trois experts ont été désignés, ainsi qu'un expert contradictoire), un loyer mettant à égalité l'ensemble des candidats potentiels, puisqu'il doit être versé par ceux qui ne sont pas titulaires du bail emphytéotique.

À moins d'un contentieux qui aurait duré 20 ans et que nous aurions perdu, il était impossible de rétablir la synchronisation, mais cette modalité permet des mises en concurrence. C'est l'avis de la préfecture, et nous nous en réjouissons.

Quant à la légèreté dont j'aurais fait preuve et que vous évoquez, c'est la traduction de la méconnaissance totale de nos obligations. La Commission consultative des services publics locaux doit être consultée préalablement à la délibération de principe du choix d'une délégation, la question étant de savoir s'il s'agit d'une délégation, d'une autre modalité ou de rien du tout. Elle a été valablement consultée le 15 février 2017, avant que nous délibérions le 24 février 2017.

La Commission qui doit se réunir dans quelques jours n'a rien à voir avec ces sujets-là, puisqu'elle doit entendre le rapport des délégataires existants. Il faut tout de même la réunir, puisque c'est de droit, mais je ne vois pas pourquoi il y aurait une validité plus grande à la délibération que nous prenons aujourd'hui si la commission avait eu lieu précédemment.

Celle qui a donné son avis de principe n'est pas une commission d'Appel d'offres ; la commission d'Appel d'offres s'est réunie sur le sujet à plusieurs reprises, de façon totalement transparente. Je sais bien que certains membres de la CCSPL auraient aimé pouvoir en parler avant et exprimer leur point de vue - et vous vous faites ici leur relais -, mais la loi est transparente et doit être appliquée. Par ailleurs, chacun d'entre vous a peut-être suffisamment de clarté de vue pour pouvoir délibérer sur quelque chose de transparent et à votre disposition.

Ces précisions apportées, je mets aux voix cette délégation de service public. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. DESERVETAZ : Nous avons les réponses sur les chiffres du budget.

M. LE MAIRE : Monsieur DONZEL, je vous propose même de reprendre le vote sur la délibération à la suite de ces réponses, si vous le souhaitez ; ainsi, vous pourrez vous exprimer en toute clarté !

M. DESERVETAZ : Sur la page 8, concernant le compte 74, les 665 000 € sont bien ce que j'avais annoncé : une régularisation de la DGF pour 420 299 €, la DNP pour 226 664 € et le FCTVA pour 86 242 €.

Sur les immobilisations incorporelles, chapitre 20, les 144 495 € portent sur la diminution de 15 000 € pour l'étude « Route de Toulon » et de 129 495 € pour la rue des Marchands, pour l'étude « Contrat d'exploitation chauffage » (80 000 €) et l'étude de faisabilité « étanchéité forum et esthétique » pour l'Espace 3000.

Les 448 000 € comprennent l'OT/PM (Office de Tourisme/Police Municipale) Porquerolles pour -148 000 € et la protection du Ceinturon pour -300 000 €

M. DONZEL : C'est difficile...

M. SEEMULLER : C'est incompréhensible, Monsieur.

M. DESERVETAZ : Je regrette, Monsieur SEEMULLER, mais vous êtes à la commission des Finances. Je sais que l'on ne peut pas être présent partout, mais c'est là qu'il faut poser des questions.

M. LE MAIRE : La réponse est donnée, mais je partage votre sentiment quant au fait que cela va un peu vite. Nous le mettrons donc noir sur blanc pour bien montrer qu'il s'agit d'ajustements nécessaires et mécaniques.

Quand j'entends « la rue des Marchands », je comprends qu'il s'agit de soldes de marchés, et quand j'entends « la protection du Ceinturon », je comprends que des maîtrises d'œuvre peuvent riper.

Tout cela constitue la gestion d'une commune. En général, on fait confiance, mais vous avez raison, et vous aurez les précisions. Je demande donc très clairement à ce que ce soit mis par écrit afin qu'il n'y ait pas de difficulté.

AFFAIRE N° 13 - ÉVÉNEMENTIEL - Casino des Palmiers - Saison artistique 2016/2017 de la ville d'Hyères. Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Les 80 000 € dont nous parlions tout à l'heure, qui sont la contribution du casino à notre saison d'animation, permettent à ce dernier de faire jouer un crédit d'impôt, après une délibération du Conseil municipal. Nous devons donc prendre cette délibération, en rappelant que les sept spectacles organisés dans la saison étaient :

- le 12 novembre 2016, Fugain ;
- le 20 décembre 2016, François Xavier Demaison dans un one man show ;
- le 22 décembre 2016, un concert de l'Orchestre Musica Antiqua Méditerranéa ;
- le 21 janvier 2017, Alex Lutz dans un one man show ;
- le 18 février 2017, une pièce de théâtre, *Avanti*, avec Francis Huster et Ingrid Chauvin ;
- le 18 mars 2017, *Aimons-nous les uns les autres*, avec Anne Roumanoff ;
- 20 octobre 2017, une pièce de théâtre, *L'Heureux élu*, avec Bruno Solo et Yvan Le Bolloc'h.

D'ailleurs, je dois dire que pratiquement la totalité de ces spectacles font le plein, et nous ne pouvons que nous en réjouir, à la fois pour les spectateurs et pour les finances communales.

Ceci étant précisé, le casino pourra verser ses 80 000 € et, à ce titre, demander un crédit d'impôt. C'est l'objet de la délibération.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 14 - ÉVÉNEMENTIEL - Fête de la Fleur 2018 - Demande de subvention au Conseil Départemental

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.

AFFAIRE N° 15 - AMENAGEMENT - Villa Romaine - Délégation du droit de préemption à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

M. LE MAIRE : Cette villa appartenait à Monsieur Joerimann, mort centenaire et personnalité éminente de la commune. À son décès, il en a fait don au Palais de Versailles, avec l'idée que ce dernier le garderait. Je dois dire que le Palais de Versailles n'a peut-être pas bien entendu l'objectif initial et, en conséquence, le vend. Nous sommes informés de cette vente, et la question est de savoir ce que nous faisons.

Après prise de contact avec TPM, ces derniers nous demandent de leur transférer la possibilité de préempter, sans certitude qu'ils achètent, parce qu'il faut regarder le potentiel de contentieux qu'il pourrait y avoir avec les acquéreurs actuellement en piste. C'est donc un peu compliqué, mais je pense que, pour se garder les chances d'acheter la villa Romaine, il est important de transférer ce droit de préemption urbain à TPM afin qu'elle puisse l'acheter, dès lors que la situation se sera éclairée, ce qui permettra à la commune d'avoir cette belle villa sur son territoire sans que l'argent du contribuable hyérois n'ait à être directement mobilisé.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je voudrais tout de même signaler que cela s'inscrit dans une opération plus large, qui a été le fruit de la rencontre du Président de la République...

M. LE MAIRE : Oui, j'y étais.

M. SEEMULLER : Certes, mais pour les Hyérois, je pense qu'il est important de le rappeler, parce que ce n'est pas une opération anodine. Je vous laisse donc continuer, puis je terminerai, si vous me le permettez.

M. LE MAIRE : « Si vous le permettez »... Ai-je interdit quelque chose à quelqu'un ici ? J'ai l'impression que la longueur de vos interventions démontre que ce n'est pas le cas.

En tout cas, la préemption est nécessaire, parce que c'est à la suite de cela que TPM demanderait le cofinancement des autres, et c'est la raison pour laquelle j'ai un peu glissé sur cette histoire.

Effectivement, il y avait eu, ici, une réunion avec le président Hollande, ainsi que la maison Hermès - puisque des maisons privées peuvent également être partenaires avec TPM et la Ville -, afin de voir comment un tour de table pouvait être fait pour acheter cette maison. Je me permettrais de dire que les présidents et les ministres de la Culture ont changé - puisque Madame Azoulay est désormais directrice de l'Unesco, ce dont nous nous réjouissons -, parce que le ministère actuel ne se sent pas l'héritier total. Par conséquent, des discussions sont encore nécessaires. En effet, à l'époque, 400 000 € avaient été proposés et, bien entendu, nous souhaitons que cela soit maintenu.

Néanmoins, si vous le permettez, le problème est un peu ailleurs. Versailles a signé une vente avec un intervenant, sur laquelle nous voulons préempter, mais il semble que ce soit plus compliqué que cela et que les droits de ceux qui ont acheté soient difficilement combattables. Par conséquent, TPM n'ira que si les juristes démontrent que l'on peut y aller. Ce n'est donc pas seulement une question d'argent, mais également un problème juridique.

M. SEEMULLER : Cette opération s'inscrit dans le cadre de ce que l'on appelle le Centre d'art d'intérêt national de la villa Noailles. Il s'agit donc tout de même d'une opération importante, puisque cela signifie que l'État désignera la villa comme un centre d'intérêt national.

Par ailleurs, la villa Gandarillas a bénéficié des soutiens de l'État pour être remise en état avec des ateliers d'artistes, et d'après ce que j'ai compris, la villa Romaine devait être dédiée, en partie, à réceptionner une collection de 5 000 bijoux de grande qualité et à accompagner le mouvement initié par la villa.

Je pense donc que ce n'est pas anodin pour notre ville, et je souhaite vraiment qu'elle puisse s'engager très fortement pour continuer, avec TPM, à faire en sorte que ce Centre d'art d'intérêt national puisse rayonner au bénéfice des Hyérois.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de plus grand engagement que la délibération que nous sommes sur le point de prendre.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 16 - AMENAGEMENT - Aménagement de la zone des Rougières -
Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée - Autorisation du
Maire à signer la convention**

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, vous savez que le Plan local d'urbanisme, qui a été voté le 10 février dernier et qui est à présent opposable, a prévu le développement urbain de la zone dite « des Rougières », à travers la mise en place d'une zone à urbaniser.

Il se trouve que sur ce secteur des Rougières, plusieurs compétences se croisent : celle de TPM sur le chemin du Soldat Macri et celle du Département sur l'avenue Léopold Ritondale, la commune elle-même ayant ses propres compétences, notamment sur le chemin Macany. Par conséquent, afin d'avancer dans la réalisation de ce projet, il vaut mieux les rassembler.

Aussi, les collectivités (TPM, le Département et la commune) ont décidé de réaliser une convention pour aboutir à une maîtrise d'ouvrage unique, étant entendu que cette dernière reviendrait à la Ville d'Hyères, si vous acceptez que le Maire signe cette convention.

M. LE MAIRE : Bien sûr, il s'agit des études sur les équipements publics concernant la voirie, les bassins de rétention, les différents accès à partir de la voie Olbia ou du Soldat Macri, le pluvial, etc.

Mme TROPINI : Concernant cette délibération se rapportant à l'aménagement de la zone des Rougières, nous souhaitons rapidement rappeler à nouveau notre position.

Pour l'avoir dénoncé à plusieurs reprises, nous savons tous, dans cette assemblée, qu'une partie non négligeable de ces terrains est située en zone inondable. C'est l'une des raisons pour lesquelles notre projet était de réaliser une coulée verte plutôt que d'urbaniser à outrance des espaces agricoles et d'imperméabiliser des sols.

Nous resterons donc logiques avec nous-mêmes et voterons contre cette délibération qui, selon nous, nuit à la qualité de notre environnement, que nous souhaitons préserver.

M. SEEMULLER : Nous serons également constants dans cette approche. En effet, nous n'avons toujours pas de projet précis sur ce que vous voulez faire. Nous considérons que cette zone est extrêmement sensible, compte tenu des changements climatiques, et on avance en aveugle entre les mains de promoteurs qui font des allers-retours.

Les CIL ont fait des demandes très précises sur les 15 % d'emprise et le R+3, mais nous n'avons pas de réponse détaillée. À ce titre - en tout cas, pour le moment -, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Je précise que le terrain n'est pas agricole et qu'il est constructible depuis une éternité. Il y a eu des projets sur cette zone, dont certains atteignaient plus de 2 000 logements, sous les municipalités antérieures - je ne parle pas de la précédente, mais de celle d'avant.

Quant à l'intervention de Monsieur SEEMULLER, bien entendu, nous avançons, et un certain nombre de choses figurent dans le PLU. Je peux vous dire que les CIL dont vous parlez ont été reçus à plusieurs reprises, avec les aménageurs éventuels, l'architecte et des bureaux d'études. Dans la réunion où nous étions, toutes leurs questions ont trouvé des réponses positives à leurs yeux, et je me suis engagé à les intégrer dans la révision du PLU qui est entamée.

Ce ne serait donc que de l'amnésie ou mensonger - je ne parle pas de vous, Monsieur - que de considérer qu'ils n'ont pas été entendus ; ils l'ont été - les comptes-rendus de réunions en font foi -, avec l'ensemble des intervenants, sur tous les sujets qu'ils ont évoqués, et je m'étais engagé à l'inscrire dans le PLU, ce que nous ferons. Il est parfois très difficile de faire de la concertation, parce que lorsqu'elle aboutit, le lendemain, une lettre d'avocat pour un recours nous arrive.

Ces précisions apportées, je mets aux voix cette délibération pour une maîtrise d'ouvrage confiée à la commune dans le cadre d'une convention.

Mme COLLIN : Cette convention ne pourrait-elle pas être remise en cause par la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2018 ?

M. LE MAIRE : Non, pas du tout. La Métropole hérite de la Communauté d'agglomération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX.

9 CONTRE : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI,
M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Jean DONZEL,
M. Patrick FALLOT, M. Eric FELTEN, M. William SEEMULLER,
Mme Brigitte DEL PERUGIA.
4 ABSTENTIONS : M. Yves KBAIER, Mme Marie-Laure COLLIN,
M. Patrick COLLET, M. Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 17 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Restauration d'œuvres d'art - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. CARRASSAN : Cette proposition de délibération va dans le sens de la continuation de la conservation des œuvres d'art de notre musée. En effet, 16 tableaux et une sculpture pourraient être restaurés, pour un montant de 10 320 € hors taxes. Étant donné le caractère « Musée de France » de notre musée, et sachant que ces dépôts viennent du musée d'Orsay, nous pouvons demander à l'État une subvention de 60 %, soit 6 192 €, voire davantage s'il devient généreux.

Mme COLLIN : En ce qui nous concerne, qu'il y ait une subvention ou pas, nous nous abstenons sur cette délibération, car nous nous étions positionnés contre la dépense de 4,5 M€ pour la réalisation de ce musée qui, pour nous, n'était pas une nécessité. Selon nous, ce budget aurait dû participer à une baisse de la fiscalité.

Nous maintenons donc notre position.

M. LE MAIRE : Nous aurions pu restaurer les œuvres et ne pas les mettre dans le musée.

Mme COLLIN : Nous pourrions les mettre à la villa Romaine, avec les bijoux.

M. LE MAIRE : Madame, nous n'avons pas dit que nous les mettrions dans le musée ; nous restaurons des œuvres.

Je vous donne un exemple : lorsque nous avons récupéré, dans une poubelle, les deux grandes toiles de 25 m² qui sont désormais de part et d'autre du cœur de Saint-Louis, nous les avons restaurées.

Mme COLLIN : Certes, mais cette délibération précise qu'il s'agit du musée.

M. LE MAIRE : « Musée » est un terme générique ; il ne s'agit pas d'un lieu. En tout cas, cela vaut le coup de les restaurer, malgré votre opposition ou abstention.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX.

**4 ABSTENTIONS : M. Yves KBAIER, Mme Marie-Laure COLLIN,
M. Patrick COLLET, M. Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

AFFAIRE N° 18 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs permanents

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Cette délibération revient chaque année, avant la tenue de la Commission administrative paritaire qui aura lieu le 28 novembre.

Je tiens particulièrement à souligner qu'il ne s'agit pas de création de postes supplémentaires en vu de recrutements, mais simplement de permettre aux agents de basculer sur un nouveau grade, soit dans le cadre de la CAP d'avancement de grade, soit pour ceux ayant réussi aux examens.

Par exemple, pour les trois postes d'attaché hors classe de la filière administrative, à ce jour, neuf directeurs remplissent les conditions statutaires pour avancer sur ce grade : trois d'entre eux pourront être nommés et, à ce moment-là, libéreront les trois postes de directeur, et ainsi de suite pour les autres filières.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE - Octroi d'un poste d'Adulte Relais - Convention entre l'État et la Commune

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. DONZEL : La délibération indique que « l'adulte relais aura un rôle moteur dans le cadre des GSUP et des travaux d'aménagement. » Pouvons-nous savoir ce que GSUP signifie ?

Mme MAI : Il s'agit de la Gestion sociale urbaine de proximité.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous en avons parlé en commission : la Ville avait trois postes et n'en a plus qu'un. C'était avant les déclarations du Président la République du 14 novembre, où j'ai bien entendu : « Personne ne perdra le moindre crédit en 2018. »

Par conséquent, je vous suggère de remonter très vite au créneau auprès de Monsieur le Préfet afin d'obtenir les deux postes qui nous manquent.

M. LE MAIRE : En tout cas, nous continuons cette politique active.

Qui est pour ce poste d'adulte relais ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 20 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - SERVICE
POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'abattement TFPB - bailleur ADOMA**

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 21 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE -
POLICE MUNICIPALE - Convention de partenariat avec l'Association de
Protection Civile du Var - Autorisation à Monsieur le Maire de signer cette
convention**

M. GELY : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : C'est l'occasion de rendre hommage au travail tout à fait remarquable de la Protection civile.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 22 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Parc
municipal de stationnement du Casino - Accès gratuit à l'occasion des
festivités de fin d'année**

**AFFAIRE N° 23 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Stationnement sur voirie - Centre ville - Gratuité à l'occasion des festivités de
fin d'année**

M. GELY : *(Lecture des délibérations.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Animation de Noël - Piste de luge - Fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Le service Animation propose de mettre une piste de luge synthétique sur la place Massillon, dans la préoccupation d'animer un peu l'ensemble du centre et de la haute ville. Il faut donc fixer une redevance, et un forfait hebdomadaire de 167 € a été proposé.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriétés
Communales - Iles de Porquerolles - Avenant N°2 à la convention passée avec
le Docteur Philippe LENTZ - Changement des locaux mis à disposition

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.

AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieu dit Le Pousset -
Marais du Pousset et Étang des Pesquiers. Vente de terrains au Conservatoire
de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Parcelles cadastrées section EZ
n° 00049 et 0051, EX n° 0110 et EY n° 0006 et 0027

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Une erreur s'est glissée dans la délibération : ces parcelles ont une superficie totale de 104 019 m², et non pas de 101 835 m².

Ceci répond à la remarque de Madame DEL PERUGIA. D'où l'intérêt, comme mon collègue Robert DESERVETAZ le rappelait, de faire les remarques et de poser les questions lors des commissions, qui sont organisées pour cela : si nous ne pouvons pas répondre lors de cette commission, nous pouvons rectifier et apporter des précisions lors du Conseil.

Je vous remercie, Madame DEL PERUGIA, d'avoir posé la question lors de la commission.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 21 Avenue de
l'Arrogante - Cadastéré section EV n°0177 formant le lot n°16 au profit de
Madame BERTOLA**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 70, Avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n° 0260 formant le lot n° 288 du lotissement au
profit de la Copropriété du 70, Avenue de l'Arrogante**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 29 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0130
formant le lot n°25 - M. et Mme BERLIOZ Jean Marc. Avenant au bail
emphytéotique en augmentation de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 30 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n°0188 formant
le lot n°53 - SCI Pastel. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de
durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. DONZEL : Dans le cadre des baux emphytéotiques, il y a cette possibilité d'augmenter la durée du bail de 29 ans, à condition de pouvoir faire un étage supplémentaire. Il se trouve que, dans le cadre des deux derniers dossiers qui nous sont présentés, les constructions ont déjà fait l'objet d'une augmentation d'un étage et, en quelque sorte, on régularise en validant ces 29 ans.

Or nous aurons certainement un petit problème à régler : au cours du mois d'avril, si je ne me trompe pas, le préfet a alerté la commune sur le fait qu'il y avait des problèmes liés à une éventuelle submersion marine, lesquels pouvaient affecter notamment toutes les parcelles dont les détenteurs sont titulaires d'un bail emphytéotique.

Je voudrais vous poser deux questions, Monsieur le Maire.

Quelle sera la situation juridique des personnes qui ont obtenu une prolongation de la durée leurs baux emphytéotiques de 29 ans et qui avaient l'obligation de déposer un permis de construire et de faire cet étage ? En effet, depuis le mois d'avril, ils ne peuvent plus réellement le faire, puisqu'il y a une difficulté juridique - si ce n'est davantage - à réaliser ce supplément d'un étage pour avoir droit aux 29 ans.

Depuis le mois d'avril, avez-vous été confronté à des personnes qui, ayant obtenu les 29 ans supplémentaires, sont dans l'incapacité de faire ou ont demandé un droit de construire permettant une élévation d'un étage de ces maisons grevées d'un bail emphytéotique ?

M. LE MAIRE : Nous attendons le nouveau porter à connaissance de l'État sur la submersion marine. En effet, il y avait des hypothèses, mais il semblerait qu'ils aient retravaillé avec le BRGM, et les résultats sont moins alarmants que ce qui nous avait été dit.

Par ailleurs, je crois que parmi les prescriptions qui seront données en matière d'urbanisme, si elles sont nécessaires, il est justement question de monter un étage. Je n'ai pas dit de monter « un étage », mais « à l'étage ». La technique privilégiée dans ces cas-là est justement de donner la possibilité d'éviter les problèmes de raz-de-marée ou autre de cette façon-là.

Par conséquent, honnêtement, je ne vois pas en quoi l'augmentation d'un étage pourrait être en contradiction ; au contraire, elle vient résoudre, par anticipation, une contrainte qui pourrait être imposée.

Cette réflexion avait été menée sur le quartier de l'Ayguade : autour de la Place Daviddi, les prescriptions consistaient à voir dans quelles conditions les personnes y ayant leur habitation pourraient trouver des moyens de sauvegarde en cas de difficultés dans 20, 50 ou 100 ans, puisque l'on ne peut pas les déplacer ou la supprimer, et il s'agissait justement de l'étage.

Au niveau de l'urbanisme, je n'ai pas entendu parler de difficultés de ce côté-là, mais cela pourrait presque être une prescription.

On me dit que « l'augmentation de durée de 29 ans est accordée si l'étage a été édifié et la conformité obtenue. » Je suis d'accord.

En tout cas, dès que l'État aura fini ses travaux, ce que nous attendons avec une impatience non dissimulée, cela sera rendu public. Actuellement, ils sont en train de modifier leurs conclusions.

M. SEEMULLER : Techniquement, le porter à connaissance porte-t-il uniquement sur la submersion ou également sur l'inondation ?

M. LE MAIRE : Il porte uniquement sur la submersion.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Le Ceinturon - Canal Decugis - Acquisition de terrain - Parcelle KP n° 40

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue des Porches - Division en volume - Régularisation - Parcelle BB n° 344

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : il s'agit de cet immeuble que Monsieur CUNEO connaît bien, où l'on est obligé de passer par un escalier situé à la rue des Porches pour arriver à la rue Général De Gaulle. Cette difficulté d'adressage est ainsi solutionnée.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriétés communales – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer trois déclarations de travaux pour la pose d'antennes-récepteurs sur des bâtiments communaux

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clémenceau-Denis - Lot N° 6 : Génie civil dalle du parking / étanchéité / bâtis techniques / ombrières - Attribution - Autorisation de signature

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, nous ne sommes pas favorables à votre projet, que nous avons qualifié de pharaonique par son coût. Je rappelle que le coût global s'élève à environ 10 M€ et reste à la charge intégrale des Hyérois. Il n'apporte aucune plus-value aux commerces du centre-ville, dont nous connaissons tous les difficultés qu'ils rencontrent.

Certes, la place Clemenceau-Denis doit être requalifiée, mais pas dans les conditions que vous proposez. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Je voudrais vous apporter quelques précisions, Madame TROPINI.

Sur les cinq premiers appels d'offres, nous sommes 2 M€ en dessous des estimations. Par conséquent, il faudra également réviser les vôtres.

D'autre part, lorsque vous dites que c'est financé uniquement par les Hyérois, je vous apporte deux informations importantes, dont je souhaite que la presse se fasse l'écho - j'en avais déjà parlé, mais je ne l'ai pas lu.

Dans le cadre du Contrat régional d'équilibre territorial, 2,7 M€ ont été attribués pour la place Clemenceau. Ce n'est donc pas financé uniquement par les Hyérois.

J'ajoute qu'il est vraisemblable que cet investissement passera d'intérêt métropolitain. En effet, des points de vue différents du vôtre peuvent être émis et de nombreuses personnes sont convaincues que c'est un moyen de faire battre à nouveau le cœur de la ville et de lui donner un prestige que la place Clemenceau avait un peu perdu. Cela ne portera donc pas directement sur le contribuable hyérois.

Ces précisions apportées, je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX.

**7 CONTRE : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI,
M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Jean DONZEL,
M. Patrick FALLOT, M. Eric FELTEN**

**AFFAIRE N° 35 - VOIRIE - Amélioration esthétique des réseaux de distribution
publique d'électricité - Convention avec ENEDIS. Programmes 2018 à 2020**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pour vous dire la vérité, je trouve que nous nous porterions mieux si la somme était plus élevée. Malheureusement, la politique nationale d'ENEDIS n'est pas tellement de financer les enfouissements.

Néanmoins, je voudrais rappeler qu'après les incidents très graves que nous avons connus cet été, ils ont fait une analyse globale de tout le réseau, et la décision a été prise d'augmenter de 50 % les investissements d'ENEDIS sur les réseaux dans les trois ans à venir. Ils ont donc tout de même réagi, en garantissant que tous les points de fragilité seraient solutionnés. Par ailleurs, comme je l'avais souhaité pendant la crise, dès le mois de juin et jusqu'à la fin de l'été, des groupes électrogènes seront positionnés à Hyères, de telle façon qu'en cas de problème, l'intervention puisse être immédiate et qu'ils ne se situent pas trop loin. Il y a donc un effort d'ENEDIS de ce point de vue.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 36 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES –
Requalification de l'éclairage public de la Place d'Armes à Porquerolles**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : On aurait également pu dire que cela a fait l'objet d'échanges et d'avis de l'architecte des Bâtiments de France, puisque tout ce qui touche Porquerolles passe par lui.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, c'est une excellente chose. Pour ma part, j'aurais mis le dernier objectif en premier, à savoir la limitation de l'impact sur le milieu environnant, parce que c'est important.

Je pense qu'il faudrait voir cela comme un premier pas. Il faut le développer sur les îles, bien sûr, et peut-être sur le continent plus tard.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 37 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 5 chemins
privés - Chemin de la Matteri / Impasse des champs fleuris / Traverse du
Domaine de l'Ourse / Impasse de l'aire à blé / Impasse du semeur**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie publique – Impasse des Cardamines

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Confidence pour confidence, cela paraît secondaire, mais pourtant, c'est important. En effet, votre serviteur a connu le désagrément de ne pas recevoir une feuille d'imposition. Je n'y ai donc pas pensé, mais lorsque je les ai interrogés, ils m'ont dit que j'aurai une pénalité. Nous avons cherché et, heureusement, ils ont retrouvé l'enveloppe sur laquelle il était inscrit : « N'habite pas à l'adresse indiquée », alors que j'y reçois mon courrier depuis 35 ans.

Parfois, sur des sujets de ce type, l'investissement pour trouver n'est pas grave, mais cela peut être déterminant sur certains autres.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL - Élimination des bois issus du nettoyage des plages - Accord-cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Travaux et prestations en sites maritimes et fluviaux - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT D'HYÈRES SAINT PIERRE : Attribution de postes et tarifs des redevances d'amarrage et de stationnement de bateaux affectés à l'éducation et à la pratique des sports nautiques ou des écoles de voile à caractère municipal ou associatif

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Autorisation de signature pour Monsieur le Maire, d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour le financement des diagnostics des forages d'alimentation en eau potable sur l'île de Port-Cros

Mme MONFORT : Des forages d'eau potable de Port-Cros sont hors services pour des raisons de colmatage et de taux de manganèses trop élevés. Le service a donc prévu d'effectuer une étude sur l'état de ces forages. Cette délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer une demande de subvention de 60 000 € auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette étude.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable - Exercice 2016

Mme MONFORT : Ce rapport nous apprend que la performance du délégataire est satisfaisante, bien que certains objectifs n'aient pas été atteints, en particulier la rapidité d'intervention en cas de fuite et le niveau de consommation électrique, ce qui donne lieu à une pénalité d'environ 200 000 €.

Le contenu du contrat reste très ambitieux, et on peut dire que la qualité du service d'alimentation est déjà améliorée.

En commission, Madame DEL PERUGIA avait posé une question sur le prix de l'eau : en effet, on constate une augmentation de 2,94 % entre 2015 et 2016 et entre 2016 et 2017. Elle est due à l'avenant n° 2 qui a reformulé le calcul de l'augmentation du prix de l'eau, qui était trop défavorable au délégataire pour qu'il puisse être maintenu tel quel. Elle est également due à une augmentation très importante du volume d'achats d'eau, lesquels ont beaucoup augmenté suite à une casse au niveau d'une canalisation de l'usine du Père Éternel. Beaucoup d'eau a été perdue, l'usine a été arrêtée, et nous avons dû acheter de l'eau au syndicat de l'Est. De plus, avec la sécheresse, nous avons tout de même multiplié quasiment par six les achats d'eau au syndicat de l'Est, et c'est là qu'il trouve son intérêt en cas de secours.

Par ailleurs, nous attendons le bilan d'Aqua Renova, qui a été mis en service le 1^{er} novembre 2016. Nous arrivons à son premier anniversaire et pourrons donc commencer à faire des bilans pour voir si tout se passe bien et juger de son efficacité, même si nous n'en doutons pas.

Enfin, le marché pour la maîtrise d'ouvrage du Sea-line sera ouvert d'ici quelques semaines, voire quelques jours.

Mme DEL PERUGIA : Je remercie Madame MONFORT pour ces réponses. Toutefois, je reste dubitative.

Effectivement, on remarque que le prix de l'eau a augmenté de 3 % entre 2015 et 2016, et à nouveau de 3 % entre 2017 et 2018, ce qui est dû, en effet, à l'avenant n°2 qui a revu la formule d'indexation. On peut donc légitimement se demander où nous allons, dans le futur, et si nous subirons ces 3 % chaque année, ce qui serait tout de même très fort.

Vous me dites que c'est dû à l'achat d'eau, mais je suis un peu dubitative sur la différence entre 2015 et 2016. Effectivement, nous avons acheté beaucoup plus d'eau en 2016, puisqu'Aqua Renova n'avait pas encore été mis en route. Donnons-nous rendez-vous l'année prochaine pour voir de combien le prix de l'eau aura augmenté. Je vous avoue que je suis un peu sceptique quant à votre réponse, mais nous verrons bien.

Pour ma part, je ne me satisferai pas des résultats annoncés. Vous dites que c'est satisfaisant ; or on m'a appris qu'il ne fallait pas se satisfaire d'être dans la moyenne, mais chercher à faire mieux.

Mme MONFORT : Nous sommes largement au-dessus de la moyenne.

Mme DEL PERUGIA : Au niveau du rendement, par exemple, nous sommes dans la moyenne, effectivement, mais je pense que nous pouvons faire mieux, d'autant que nous sommes partis de plus haut. Je vous rappelle que le rendement était de 85,7 en 1992, alors qu'aujourd'hui, nous sommes à 82,3. Par conséquent, il est certain que le contrat n'est pas tenu.

En commission, il a été évoqué que la raison serait peut-être que Veolia ne calculait pas de la même façon que la SEERC. Je réfute cet argument, dans la mesure où la formule pour calculer le rendement est fondée sur les volumes consommés, produits et achetés. C'est très clair, et je ne vois pas comment on peut tricher sur ces volumes.

Par conséquent, je pense que nous pouvons faire mieux et avoir davantage d'exigence.

M. LE MAIRE : On peut toujours mieux faire. J'ai la même philosophie que vous là-dessus.

Mme DEL PERUGIA : Je suis également inquiète du fait que, malgré cette augmentation du prix de l'eau et cette révision de la formule d'indexation, notre délégataire perd encore plus d'1 M€ cette année. Cela n'a donc pas suffi, ce qui montre que le problème est ailleurs.

Je rappelle que notre exigence vis-à-vis de lui est également liée au fait que le l'eau est au cœur des débats dans l'adaptation aux changements climatiques. Il faut donc économiser la ressource et, en particulier, chercher à faire en sorte qu'il y ait moins de fuites d'eau. Nous devrions être intransigeants sur ce point.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de vos observations.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE.

AFFAIRE N° 44 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Rapport d'activités 2016 - Communication au Conseil Municipal

Mme MONFORT : Il s'agit du premier rapport auquel nous avons accès en bonne et due forme.

Je rappelle que la contribution d'Hyères au syndicat est d'environ 85 000 €. Il a pour vocation de mettre en œuvre le SAGE, via la CLE, de contribuer aux études concernant le PPRI et d'entretenir le Gapeau en se substituant aux propriétaires particuliers par un programme d'intérêt général que nous avons lancé.

Cette année, les points importants à noter sont les suivants :

- la signature du PAPI d'intention,

- la définition et le suivi des travaux d'entretien et de renaturation du lit et des berges du Gapeau et de ses affluents. Je crois que tout le monde a pu s'en rendre compte, puisque cela a été assez bien diffusé dans la presse, et on le voit lorsque l'on se promène. C'est vraiment très efficace ;
- la mise en place d'un réseau de suivi et d'alerte sur l'ensemble des cours d'eau. Nous étions déjà bien placés à Hyères, mais il y avait encore des carences en amont, lesquels se combleront petit à petit ;
- la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau ;
- l'animation de la Commission locale de l'eau.

Dans le cadre du PAPI, des études hydrauliques et hydromorphologiques du Gapeau viennent d'être lancées. Elles serviront à la fois pour le SAGE et pour la définition du nouveau PPRI, qui sera connu et mis en concertation en fin d'année 2018. Ce sera un événement important pour tout l'aménagement du territoire communal.

M. LE MAIRE : Cela viendra compléter notre information globale sur les problèmes d'eau, puisque la submersion marine sera connue avant.

Pas d'observation ? Je vous remercie. En tout cas, le syndicat du Gapeau semble démarrer.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE.

AFFAIRE N° 45 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Rapport d'activités 2016 - Communication au Conseil Municipal

M. ROUX : Mes chers collègues, vous avez certainement tous lu ce rapport 2016 sur les activités de TPM. On peut dire qu'au travers de ses actions, TPM conforte ses piliers de toujours, à savoir la solidarité intercommunale, des actions au plus près des besoins des administrés et, surtout, une politique d'investissement assez réaliste et ambitieuse.

Quelques faits majeurs ont marqué l'année 2016.

En matière de développement économique, TPM poursuit sa mobilisation massive autour de ce secteur, lequel constitue une priorité. L'année 2016 a vu l'accueil du siège du pôle de compétitivité Mer Méditerranée sur le technopôle de la Mer à Ollioules, ce qui est une illustration concrète du soutien important de TPM aux entreprises du territoire. Au sein du département du Var, le territoire de TPM continue à se distinguer par son dynamisme, avec une hausse de 17 % du nombre de créations d'entreprises, soit 8 732 entreprises créées en 2016.

En matière de transport, l'année 2016 a été marquée par l'approbation du Plan de déplacements urbains 2015-2025. Par ailleurs, TPM poursuit un investissement important pour le renouvellement des matériels roulants, avec 32 nouveaux véhicules mis en service en 2016 pour le réseau Mistral, dont certains sont hybrides. Ainsi, en 2016, le parc compte 23 bus hybrides. Le projet de TCSP se poursuit, avec la transmission du dossier de DUP aux services de l'État au mois de décembre 2016.

Par ailleurs, TPM a poursuivi sa politique culturelle et sportive particulièrement ambitieuse. Pour ne citer qu'un seul chiffre, en 2016, plus de 3 500 élèves ont bénéficié d'un enseignement de grande qualité, délivré par le conservatoire de Toulon Provence Méditerranée, dans pas moins de 90 disciplines.

En matière d'environnement, TPM poursuit ses actions pour la protection et la mise en valeur de nos espaces naturels remarquables, sur le sentier du littoral et l'ensemble de nos massifs.

En matière d'aménagement du territoire, en 2016, TPM a été lauréate de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », obtenant ainsi des financements de l'État pour des actions favorisant la transition énergétique.

Il faut également évoquer le grand projet de reconversion du site Chalucet, qui avance vite, pour créer le futur quartier de la créativité et de la connaissance. L'année 2016 est celle des études d'aménagement urbain et des permis de construire.

Enfin, l'année 2016 est celle de l'America's Cup, avec l'accueil à Toulon d'une étape de la Louis Vuitton America's Cup World Series, qui est un superbe évènement sportif, mais également touristique, culturel et populaire, avec plus de 17 spectacles organisés, dont un concert exceptionnel de The Avener, offert par TPM.

J'ai fait un petit focus sur la Ville d'Hyères.

Transports et déplacements :

- gestion de la délégation de service public des Îles d'Or : participation à la réduction du coût des transports des îliens et professionnels ; pilotage de la DSP.

Assainissement communautaire :

- secteur réseaux : réalisation des branchements neufs, notamment pour la commune d'Hyères ; lancement de la procédure de renouvellement des délégations de service public pour les secteurs Est (Hyères et Carqueiranne) ;
- secteur stations d'épuration (traitement des eaux usées) : exploitation en délégation de service public ou concession des six stations de traitement des eaux usées, dont l'Almanarre à Hyères et la station de Porquerolles, ainsi que celle de Port-Cros située au-dessus du port.

Principales réalisations en 2016 : à l'Almanarre, travaux hydrauliques et ventilation, pour un total de 67 000 €.

Culture : vous connaissez tous la villa Noailles, centre d'art d'intérêt national. Je ne m'étendrai donc pas trop, mais il faut souligner qu'elle a reçu 48 665 visiteurs.

Environnement et cadre de vie :

S'agissant du sentier du littoral :

- études préalables aux travaux, naturalistes et topographiques, au port du Niel à Hyères ;
- missions de contrôle et relance des marchés pour l'ensemble de l'équipement ;
- travaux de mise en sécurité (protections grillagées et entretien courant) au port du Niel et à la Tour Fondue ;
- travaux de réhabilitation (requalification générale, ouverture de tronçons) sur le port de la Madrague et la Pointe des Chevaliers à Hyères.

En ce qui concerne la valorisation des espaces naturels remarquables :

- le site des Salins d'Hyères est associé à des démarches plus globales, à savoir l'Opération Grand Site « Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères », le Contrat de baie des Îles d'Or, ainsi que le projet transfrontalier « Les Chemins du sel » ;
- le Contrat de baie de la rade de Toulon et son bassin versant ;
- le Contrat de baie des îles d'Or (communes de La Crau et d'Hyères).

Voirie communautaire : lancement des études de requalification de la voirie dans la ZAE du Palyvestre.

Tourisme, ouverture maritime et patrimoine : Tour de France à la voile 2016, avec l'accueil de l'étape à la plage de l'Aiguade les 27 et 28 juillet, qui a été un magnifique évènement pour la ville d'Hyères.

Mes chers collègues, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. SEEMULLER : Il ne s'agit pas de questions, mais de constats que nous faisons année après année sur le fonctionnement de TPM. Un élu de cette ville disait : « Tout pour moi ». On continue de servir prioritairement Toulon, qui a certainement de grandes difficultés, mais quand on regarde attentivement le rapport qui nous est donné, encore une fois, on est saisi du fait que nous sommes réellement la ville à l'est de l'agglomération.

Je vous donnerai quelques exemples, parce que les enjeux sont majeurs, avec 12 communes et 420 000 habitants. Dans le document de comparaison des grandes agglomérations, nous pourrions très bien entrer dans le top 5 ou le top 10. Il faut donc avoir de l'ambition pour ce territoire qui, de plus, peut avoir une cohérence départementale - mais c'est un autre débat, que nous aurons.

Je considère ce bilan 2016 comme extrêmement médiocre - je préfère utiliser des mots directs. Je ne participe pas à l'agglomération ; j'ai donc saisi ces informations, et nous la suivons avec attention.

Je vous donnerai deux ou trois exemples, que je nuancerai ensuite, mais je pense qu'en premier lieu, il faut avoir l'ambition de se dire qu'aujourd'hui, TPM ne dessert pas les Hyérois. En effet, le fameux DPU, dont nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises, à savoir les transports urbains pour les 10 prochaines années, s'arrête à La Garde. Nous serons donc la seule agglomération de France à ne pas desservir son aéroport avec le centre-ville de Toulon, et il faut attendre 2025 pour que l'on commence à faire des études. Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-président de TPM, je pense que c'est un sujet majeur - vous le savez mieux que moi, puisque vous vous battez pour cela. Aujourd'hui, le résultat est que nous sommes encore dans l'incertitude quant à cette liaison qui pourrait nourrir la gare avec l'aéroport et, surtout, avec le centre de Toulon.

Le fameux bus à haut niveau de service est un échec programmé - comme moi, vous avez eu connaissance des informations de la DREAL. On n'arrive pas à donner un site propre à ce bus, ce qui signifie qu'il se mélangera à nouveau à la circulation. Avec l'asphyxie de l'A57, nous sommes dans une impasse totale.

Pour mémoire, je rappelle que, dans une grande agglomération proche de nous, à savoir celle de Nice, le tramway n° 1 transporte plus de passagers que l'ensemble du réseau Mistral. Depuis un certain nombre d'années, le président Falco avait pris la position de ne pas vouloir le tramway, mais il risque de lui être imposé par l'État. On aura perdu du temps, mais c'est l'une des seules conditions si l'on veut circuler, et donc nourrir le développement économique ainsi que la bonne circulation entre les communes, et si l'on veut avancer.

Je passe sous silence la gestion des îles, puisque nous en parlerons ensemble, mais aujourd'hui, c'est très compliqué, alors que c'était simple avec le Département. J'ai beaucoup d'admiration pour Madame AUDIBERT, qui doit avoir des nerfs d'acier, parce que l'on ne nous laisse vraiment rien. Nous sommes face à des sujets compliqués, et je vous remercie de prendre la question que je vous ai posée, parce qu'aujourd'hui, le 17 novembre, nous sommes tout de même dans l'incertitude absolue quant à savoir s'il y aura un bateau entre le Lavandou, Port-Cros et Le Levant le 2 janvier. Vous comprenez donc ma colère.

Par ailleurs, s'agissant de l'université, si l'on prend un peu le temps de regarder ce qui se passe dans d'autres grandes agglomérations, c'est un enjeu majeur : le savoir, la recherche et le soutien au développement. Nous sommes à 2 % d'étudiants sur la population, alors que la moyenne des agglomérations en France est de 8 %. Nous devrions donc avoir 36 000 étudiants. Les métropoles d'excellence, celles qui tirent le développement, sont à 12 %, soit plus de 45 000 étudiants.

Depuis combien de temps ne parle-t-on pas de l'université et n'y investit-on pas ? La santé, l'environnement, l'agriculture et la défense - le premier port militaire de Méditerranée est ici - sont-ils soutenus par des chercheurs ? Vous êtes vous-même chercheur, universitaire, et avez travaillé à Aix. Aujourd'hui, notre situation n'est pas acceptable. Il faudrait donc un peu d'ambition et de souffle, mais je ne les retrouve pas dans ce rapport.

Concernant l'assainissement, on touche là au service. Vous connaissez le problème des fractions : cela fait trois ans que je suis ici et, depuis, nous essayons d'apporter un soutien aux fractions afin d'obtenir ces petites stations. C'était peut-être possible dans un cadre communal, mais aujourd'hui, cela ne l'est absolument pas dans ce cadre communautaire - je ne sais pas pourquoi.

Sur le tourisme, je vous laisse faire, puisque vous avez pris la main. Tant mieux ! J'espère que vous en êtes satisfait.

Nous reviendrons sur la Politique de la Ville, puisque nous avons un rapport sur ce sujet.

Je terminerai par ce que l'on appellera la transition énergétique. Un certain nombre de grandes villes et de territoires se sont donné cette ambition. Ne sommes-nous pas les mieux placés pour être le territoire d'expérimentation de tout ce qui est en train de se passer au sein de la planète ? Bien sûr, je lis les journaux, comme vous, et j'ai été ému par ce titre du Monde : « *Il sera bientôt trop tard...* »

M. LE MAIRE : Est-ce une citation de Nicolas HULOT ?

M. SEEMULLER : Je ne sais pas. En tout cas, cet article d'un journal du soir est soutenu par 15 000 scientifiques dans le monde entier - excusez-moi du peu - et pose une question centrale. Le fait d'avoir un parc national, le conservatoire ainsi que ce territoire exceptionnel et ensoleillé ne nous impose-t-il pas, dans le cadre de ce qui deviendra la Métropole, d'avoir une autre ambition que celle de faire des rapports nous brossant le quotidien, en distribuant par-ci par-là les montants qui permettent de gagner une espèce de consensus ?

Je pense qu'il faut en finir avec ce mode de fonctionnement. Il faut un peu d'ambition, de vision, d'organisation et, surtout, du service de proximité.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous sur certains sujets et vous apporterai des précisions sur d'autres.

Effectivement, il faut une ambition métropolitaine. Tout le défi que nous avons consiste à conserver la proximité pour des sujets tels que la voirie, la propreté, etc., mais également à avoir une ambition métropolitaine de continuité entre les villes et parfois de projets qui irriguent la totalité de la métropole. Nous travaillerons là-dessus en 2019, et vous pouvez être assuré que c'est mon leitmotiv - je l'ai encore dit lors du dernier Conseil d'administration de TPM.

Concernant l'université, en théorie, vous n'avez pas tort, mais le problème des universités est que cela vient de loin. Par exemple, l'université d'Aix-Marseille n'est pas une création récente, et il est vrai que ses traditions, ses investissements, ses renommées et ses rayonnements ont attiré mécaniquement les meilleurs chercheurs et professeurs. Cela vaut aussi bien à Marseille que dans les autres grandes universités. C'est la difficulté de l'université de Toulon : elle n'a pas franchi le cap d'une grande université, et ce n'est pas un problème de volonté politique, mais de réalité. J'ai envie de dire - mais n'y voyez pas une comparaison, qui ne serait pas raison - que c'est un peu comme les hôpitaux : quand vous avez un hôpital tel que Sainte-Marguerite à Marseille, les meilleurs chercheurs et professeurs en cancérologie le rejoignent ; s'ils s'en vont, Sainte-Marguerite disparaîtra et les chercheurs se regrouperont ailleurs. C'est la difficulté des universités.

Je crois depuis longtemps que le seul moyen pour l'université de Toulon d'avoir la notoriété et la renommée qu'on lui souhaiterait est d'avoir une spécialisation vraiment particulière, peut-être sur le plan de la mer, de la défense ou de l'environnement. Néanmoins, ne croyons pas un seul instant qu'entre les deux monstres universitaires qu'Aix-Marseille et Nice Sophia-Antipolis constituent, nous pourrions rivaliser sur tous les domaines ; c'est impossible, car il n'y a pas le capital humain, la tradition, etc. Effectivement, une réflexion doit être menée pour savoir quel sujet serait à privilégier afin que l'université rayonne davantage, mais le reste me paraît impossible.

S'agissant de la liaison avec le Lavandou, la seule chose que je peux vous dire aujourd'hui - je parle après avoir contrôlé ce matin - est que TPM s'engage à ce que la continuité soit totalement assurée dans les mêmes conditions au 1^{er} janvier. En revanche, à l'heure actuelle, il y a des discussions avec le titulaire de la convention qui ne veut plus l'assumer, et l'on ne peut pas subventionner. Tout cela est très compliqué, mais l'engagement est clair : la continuité sera assurée au 1^{er} janvier - les personnes en charge du sujet m'ont autorisé à le dire en Conseil municipal, même si je ne peux pas clairement définir les modalités.

Pour le reste, comme vous, j'ai longtemps souffert du fait que l'éloignement géographique d'Hyères se traduise parfois par un éloignement dans les prises de décisions de TPM. Aujourd'hui, pour être tout à fait honnête, je dois dire que les choses changent, et je vous en donne les éléments fondamentaux - je l'avais déjà dit en Conseil municipal, et je vais encore l'agrémenter.

6,4 M€ sont inscrits au budget de TPM pour les travaux concernant les inondations sur le Roubaud et la réalisation des bassins de rétention, que ce soit dans le PAPI ou en dehors, ce qui est fort, parce que cela signifie que si c'est hors PAPI, TPM s'engage même si elle n'a pas de subvention liée au PAPI.

La voie Decugis a été classée d'intérêt communautaire et est inscrite au budget 2019. Je peux vous dire que lorsque nous la référons, avec l'ensemble des problèmes que cela peut poser, les travaux seront de l'ordre de 6 M€ ou 7 M€.

2 M€ d'investissements ont été réalisés sur le Palyvestre.

Un élément fondamental vient en supplément de ce que j'avais indiqué précédemment : TPM a décidé d'acheter tous les terrains de la SNCF à la gare pour la réalisation d'un espace multimodal, ce qui est un engagement très fort. Pour sa part, la commune s'engagerait à acheter uniquement le jeu de boules - j'ai donné mon accord -, qui est un jardin et qui doit le rester, parce que la SNCF y avait des projets abracadabrants. Nous les avons donc neutralisés en achetant, pour une somme qui a été longuement négociée, ce qui permet de concrétiser l'espace multimodal dans de bons délais. Vous savez que nous sommes là dans le cadre d'une AMI avec la Région, ce qui avance bien, et la réalisation de la liaison avec l'aéroport y est inscrite comme l'une des priorités.

M. SEEMULLER : Sur ce point, pouvons-nous avoir des précisions ? Le terrain a-t-il été acheté, ou le sera-t-il dans le futur ?

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous dire si cela a été signé ou si cela le sera demain, mais nous ne sommes plus en négociation, et l'accord est passé : TPM achète tous les terrains de la SNCF, à savoir tout le parking et tout le devant de la gare, qui est propriété de la SNCF. À un moment donné, elle a évalué le prix pour le devant de la gare, ce qui est un peu original, puisque la gare ne lui appartient pas, mais les marches lui appartiennent.

M. SEEMULLER : Cela signifie-t-il que ceci débloque également l'axe de circulation entre la gare et l'aéroport ?

M. LE MAIRE : Non, c'est indépendant, mais cela constitue la démonstration d'une volonté politique. L'investissement pour la voie avec l'aéroport est démontré par le fait que ce soit l'un des sujets prioritaires de l'étude en cours.

Néanmoins, il faut bien comprendre que ce problème de la propriété foncière était capital. En effet, au départ, l'objectif de la SNCF était de construire pour valoriser les terrains ; or là, ce n'est plus le problème. Il n'y a plus cette hypothèque qui nous posait quelques difficultés, puisque lorsque l'on fait un espace multimodal, il faut pouvoir entrer et sortir, et à un moment donné, on est bien obligé d'avoir un passage, ce que les constructions auraient empêché. Cela a donc été obtenu.

Le CRET (Contrat régional d'équilibre territorial) est un autre exemple de l'action de TPM. La Communauté d'agglomération y avait 32 M€, et nous y avons 7 M€ : c'est beaucoup plus que ce que nous représentons dans TPM. Précédemment, j'évoquais la subvention liée au CRET pour Clemenceau, mais plusieurs grosses opérations (la Banque de France, la promenade en bord de mer, etc.) nous permettront d'obtenir 7 M€. C'est voté, grâce à la négociation de TPM.

Deux éléments me paraissent également importants : tout à l'heure, nous avons parlé des Rougières, où le financement de TPM est significatif dans l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage, puisqu'elle finance plus de la moitié, mais il y a surtout l'investissement total de TPM dans le projet de technopôle de la santé au Roubaud, ce qui est très important. En effet, vous évoquiez, avec raison, le technopôle de la mer et le fait que nous soyons un peu orphelins d'un projet emblématique ; or le technopôle de la santé serait vraiment un phare, puisqu'il y a quelque chose à Nice autour des personnes âgées, quelque chose à Marseille, mais rien au milieu. Ce serait donc réellement important. Là, ce n'est pas non plus une hypothèse, puisque nous avons des réunions sur le sujet en permanence et voulons présenter ce projet au SIMI, qui est le grand salon de l'immobilier à Paris, afin que des investisseurs correspondant au technopôle de santé soient davantage concernés par cette proposition. Eurobiomed, qui est le grand spécialiste et qui a l'agrément de l'État pour ces problèmes, travaille avec nous et en fait une priorité. Par ailleurs, la Région l'inscrit comme l'une des priorités de son plan de technopôles et TPM est pratiquement en pointe sur le sujet.

Quand j'additionne tout cela, je me dis que les choses évoluent favorablement.

M. SEEMULLER : Êtes-vous en train de me dire que le rapport 2017 sera nettement meilleur ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela. J'ai envie de dire que les rapports 2017, 2018 et 2019 n'auront rien à voir, parce qu'il serait maladroit d'affirmer que les choses se feront en deux jours. Je n'ai pas parlé de 2017 à chaque fois, mais il faut bien comprendre que lorsqu'aucun projet n'est engagé, vous n'avez rien pendant trois ans. Là, les projets sont engagés, et nous aurons les retombées. Il s'agit d'engagements budgétaires, et non pas de phrases en l'air.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE.

AFFAIRE N° 46 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE - Rapport de la Politique de la Ville sur le territoire de TPM - Année 2016

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. COLLET : Monsieur le Maire, je ferai juste un bref commentaire pour édulcorer un peu ce rapport, qui me fera sortir du périmètre géographique de TPM pour être un peu plus généraliste.

Ces derniers jours, la Politique de la Ville a fait l'objet de nombreux débats médiatiques. J'en retiendrai une équation, largement partagée par les différents intervenants, chacun la justifiant à sa manière : 40 ans de Politique de la Ville = 40 ans d'échec. Nous concernant, il s'agit d'une bien triste satisfaction, puisque nous ne cessons de dénoncer la gabegie de cette politique qui, bien souvent, a peut-être pour seul but d'acheter une forme de paix sociale.

Bien évidemment, nous ne sommes pas contre le fait qu'une Politique de la Ville existe, mais nous condamnons sa forme et sa gestion, car elle est clivante et discriminatoire à l'égard de nos concitoyens.

Nous sommes désolés de constater qu'elle sera pérennisée, puisque Monsieur MACRON, notre président, vient de promettre d'injecter à nouveau des dizaines de millions d'euros à cet effet, en programmant la même chose que tout ce qui a été tenté et a échoué depuis des décennies. À titre d'exemple, il promet de la formation au permis de conduire et des emplois aux quartiers dits prioritaires et défavorisés - d'ailleurs, je n'ai toujours pas la définition de ces quartiers -, en délaissant d'autres quartiers qui, eux aussi, en ont grandement besoin et n'ont pas la chance d'être dans le moule. Il s'agit d'une insupportable discrimination qui ne peut qu'opposer nos concitoyens.

Je conclurai en disant : « Tous égaux en droits et en devoirs. »

M. SEEMULLER : Encore une fois, ce rapport touche la ville, mais également plus largement : que fait-on pour les quartiers en grande difficulté ?

Je crois qu'il faut avoir quelques chiffres en tête - sous-estimés par mon collègue -, puisque cela caractérise l'intervention de l'État depuis 40 ans : un taux de pauvreté de 44 % pour le Val des Rougières et de 47 % pour la vieille ville. Ces personnes vivent avec moins de 1 000 € par mois, parfois en famille, seul ou dans l'abandon. De mon point de vue, cette situation est inacceptable dans une société moderne et démocratique comme la nôtre ; pourtant, c'est ce que nous vivons. Par conséquent, l'action de l'État et des collectivités est essentielle. Si on ne l'avait pas fait... Prenez simplement l'exemple de la cité Berthe, du Chalucet ou d'autres quartiers de Toulon, et même en ce qui nous concerne - nous y reviendrons, parce que je pense qu'il y a des efforts à faire : l'autorité publique a un impératif absolu d'y établir la tranquillité, bien sûr, mais surtout de donner de l'espoir à l'ensemble de ces populations et, pour les plus jeunes, la capacité d'en sortir.

Pour ma part, je me félicite donc de cette politique et, surtout, de la manière dont les pouvoirs publics ont radicalement changé. Je pense qu'il y a eu deux temps, dont l'un était un peu technocratique, avec peut-être une pression budgétaire ou un oubli sur deux ou trois sujets un peu symptomatiques (les emplois aidés et les aides au logement). Là, les décisions ont été prises à l'encontre du bon sens. En tout cas, depuis la déclaration de Tourcoing, on a l'impression que le Président de la République, qui est le premier à reprendre le dossier en main, a une intention de donner des moyens supplémentaires à l'État.

Ce rapport porte donc sur ce qui a été fait par le passé et, en même temps, sur une vision d'avenir, sur quelque chose qu'il ne faut pas rater, d'autant plus que notre agglomération bénéficie d'un acteur retenu par le Président la République, à savoir le maire de la Seyne. En effet, il a récemment participé à une table ronde et figurera parmi les acteurs qui suivront le processus de redéfinition ou de repositionnement de cette politique.

J'avais plusieurs interrogations concernant Hyères.

Dans les chiffres que j'ai cités, j'en ai oublié deux : sur cette population d'environ 4 600 personnes, 425 touchent le RSA et 447 sont inscrites au chômage, soit 10 %. Nous avons donc une interrogation : Ils ont un taux de pauvreté à 44 %, mais ne touchent pas le RSA et ne sont pas inscrits au chômage. Nous ne sommes pas naïfs, et une certaine réalité ne nous échappe pas, mais ces chiffres sont là.

Par ailleurs, concernant la vieille ville, 20 % des logements sont vacants. Selon moi, ces chiffres de l'INSEE mériteraient d'être analysés très précisément, notamment par VAD, puisque c'est l'outil que vous avez choisi pour porter la rénovation de ces quartiers. Sur le Val des Rougières, il est de 4,5 % et n'appelle pas de commentaire.

Le soutien financier est de deux ordres. Dans le rapport que vous nous avez donné, il s'agit d'une aide sur les trois sujets qui sont la cohésion sociale, le développement économique et le développement urbain. Au regard des enjeux, le total est de 320 000 € pour les associations. J'observe tout de même que la Ville a versé 1 000 € pour les vacances des enfants et, en même temps, l'année dernière, elle a vendu Jausiers. Encore une fois, je pense que cela n'a pas été une bonne décision de votre part, et je regrette infiniment que nous ayons perdu cet outil qui pourrait permettre, dans des conditions assez satisfaisantes, de faire sortir ces enfants de ce milieu.

Nous passerons rapidement sur les 37 projets retenus, parce que tout cela est positif, mais est-ce à la hauteur de l'enjeu ?

Je voudrais souligner le travail fait par VAD, les 3 M€ que la Ville a investis chaque année pour la rénovation urbaine, l'ANAH, etc., et les 180 logements sur lesquels nous avançons. En effet, la question foncière me paraît essentielle, comme on le voit bien sur la vieille ville.

En revanche, je vous ai interrogé dans le cadre du PLU, et je vous pose la question à nouveau : quels sont les projets urbains pour les 10 prochaines années sur le Val des Rougières ? À quel moment s'attaquera-t-on à cette difficulté qui fait qu'aujourd'hui, l'environnement urbain de ce quartier l'isole et permet le développement d'un certain nombre de trafics ? Je pense qu'il s'agit d'une ambition à la hauteur de ce qui a été fait pour la cité Berthe ou Chalucet.

Par ailleurs, toujours sur la question économique, qui est très compliquée, il faut lancer la capacité de créer et faire revenir des entreprises. C'est criant sur le Val des Rougières. D'ailleurs, c'est ce que vous avez fait sur une partie de la vieille ville, par l'intermédiaire du circuit des arts et par la possibilité de revitaliser et changer la population, à savoir de faire venir des actifs qui puissent entraîner ceux qui sont aujourd'hui en dehors de la société.

Les personnes âgées sont également une cible évidente. Je pense que dans le prochain budget, au travers du CCAS, il faudra absolument apporter une aide particulière à l'isolement et à la détresse de personnes qui sont sous le seuil de pauvreté et dans des vraies difficultés d'un environnement.

Je terminerai par la sécurité - d'ailleurs, c'était le premier objectif du Président de la République : la tranquillité publique. Je salue le travail des services de la Police nationale et de la Police municipale. Comme je vous l'ai déjà dit, pour notre groupe - et, j'espère, pour chacun d'entre nous -, il ne s'agit pas d'un enjeu politique, mais républicain. C'est un sujet majeur demandant à la fois de la fermeté et de la pédagogie. J'ai apprécié la manière dont le Président de la République a posé le problème. On a certainement dû faire preuve de beaucoup de naïveté à une certaine époque, mais il n'est plus question de le faire. Aujourd'hui, il faut rétablir ce qui s'appelle l'état de droit, la République et ses valeurs. C'est l'un des grands enjeux de la Politique de la Ville, et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas du tout d'accord avec l'approche de Monsieur COLLET. Il faut continuer.

Mme COLLIN : Je suis d'accord et pas d'accord. C'est tout de même discriminatoire, et je ne suis pas d'accord avec Monsieur SEEMULLER, parce que la misère sociale n'est pas géographiquement limitée aux quartiers en question. Il y a trop d'oubliés de la République.

En revanche, je suis d'accord avec vous sur le fait que les oubliés sont justement les personnes âgées, lesquels ne se trouvent pas forcément dans les quartiers défavorisés, et même un jeune en attente d'emploi dans le quartier de la gare. La facilité que l'on veut donner aux entreprises pour embaucher les jeunes, en les exonérant de charges sociales, barre un emploi à un jeune du quartier de la gare. Pourquoi un autre jeune cherchant un emploi, qui a besoin d'être financé pour son permis de conduire ou pour une formation, n'a-t-il pas droit à une aide ? Que faut-il dire : a-t-on la « chance » ou la « malchance » d'habiter un quartier défavorisé ? Cela constitue une inégalité devant la loi.

M. LE MAIRE : En premier lieu, je voudrais rendre hommage aux personnes qui s'occupent de la Politique de la Ville à Hyères, car le service est exceptionnel. Les moyens engagés sont beaucoup plus importants que dans des communes comparables, et ils font un travail considérable, très difficile. Aujourd'hui, la situation est compliquée, parce que la société est de plus en plus complexe. Il faut bien comprendre qu'il y a un phénomène que tout le monde connaît, qui n'est plus limité aux quartiers dits difficiles, mais qui se répand sur l'ensemble du territoire.

« 40 ans de Politique de la Ville = 40 ans d'échec. » Que se serait-il passé si elle n'avait pas existé ? Vous me direz : « Rien de plus ou de moins », mais je n'en suis pas sûr. Je crois qu'elle a une efficacité, et quand on voit la dérive de la société depuis 40 ans, je me demande ce qu'il serait advenu s'il n'y en avait pas eu.

Par ailleurs, une sorte de litanie, qui commence un peu à irriter, consiste à dire : « Je suis pour les logements, mais je ne veux pas de construction. Je suis pour les publics difficiles, mais je ne veux pas de Politique de la Ville ». D'accord, mais alors, que veut-on ? En d'autres termes, la Politique de la Ville n'est rien d'autre que l'aide aux publics en difficulté. Si l'on veut une politique de logement, bien sûr, il faut construire. On ne peut pas vouloir une chose et son contraire.

Monsieur SEEMULLER, lorsque vous évoquez la mauvaise compréhension que nous aurions éventuellement eue de la politique stratégique du Président de la République concernant les APL et les emplois aidés, accordez-nous tout de même le bénéfice de la difficulté à comprendre, parce qu'entre les « zigs » et les « zags », c'est un peu compliqué.

Je veux attirer l'attention de l'assemblée sur le fait que cette affaire des APL, si le problème n'est pas réglé différemment, peut mettre en cause toute la politique du logement social. En effet, je suis convaincu que certains bailleurs sociaux ont des réserves conséquentes, mais le problème est que d'autres n'en ont pas, et si la restructuration des bailleurs sociaux, qui me paraît souhaitable, n'est pas faite en amont, je pense qu'il y a un danger. Depuis 20 ou 30 ans, la commune, toutes municipalités confondues, a cautionné tous les logements sociaux à 50 %. Si un bailleur social tombe, la commune a cautionné. Cela signifie que l'on est en train de mettre en danger non seulement les bailleurs sociaux, mais également, par procuration, tous ceux qui ont cautionné. J'appelle donc de mes vœux une réflexion sur ce sujet afin d'éviter ces difficultés.

L'autre problème est que si l'on dit à un bailleur social de baisser les loyers - imaginons qu'il le fasse -, il a moins de ressources et n'aura donc pas les moyens de parfaire l'entretien tel qu'on lui demande de le faire aujourd'hui, parce que ce sera difficile. Il reculera parfois devant la demande que nous lui ferons de faire des logements sociaux ; or le paradoxe est que l'on dit aux communes d'en faire. On ne peut pas nous empêcher de faire ce que l'on nous demande de faire.

Il y a vraiment un problème pour les communes qui, de façon itérative, peut être extrêmement difficile, et je crois qu'il serait temps de s'en préoccuper.

Enfin, concernant la Police nationale et la Police municipale, je pense que l'hommage est collectif. Chacun connaît bien notre Police municipale, mais ce qu'on lui demande devient très excessif. Quand j'entends le gouvernement parler de police du quotidien, je pense que l'arrière-pensée est d'attribuer cette tâche à la Police municipale ; or elle le fait déjà.

C'est comme en amour : il y a les mots et les preuves d'amour. En la matière, il faut des effectifs. Dans une ville comme Hyères, nous ne pouvons plus continuer avec les effectifs actuels de la Police nationale. Certains week-ends, nous avons quatre personnes de la Police nationale, ce qui signifie que la totalité du territoire est couverte par la Police municipale. On ne peut plus courir à droite et à gauche. Bien sûr, à un moment donné, on donnera des prérogatives complémentaires aux policiers municipaux, de telle sorte qu'en réalité, le pouvoir régalien sera partagé, parce que s'ils ont des possibilités d'interpellation, etc., ils rempliront le rôle de l'ordre public.

Il peut donc y avoir des réflexions intéressantes - je peux en partager - sur le rôle de la Police nationale, la pénétration des quartiers et tout ce que l'on veut. Bien entendu, le pire est l'état de non-droit, parce que l'on ne peut plus avoir des cités où l'on vous demande qui vous êtes avant d'entrer, mais il faut des moyens. Je ne fais pas du quantitativisme, mais nous avons cette obligation collective, et je crois que là aussi, cela transcende complètement les opinions de chacun.

Merci pour vos interventions sur ce sujet décisif.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE.

M. LE MAIRE : Le dernier rapport concerne la Société publique locale Méditerranée. Étant donné que nous avons une action, me semble-t-il, sur je ne sais pas combien de milliers...

M. SEEMULLER : Vous voulez construire, Monsieur le Maire, mais c'est là qu'il faut le faire, rapidement. Nous nous étions dit cela en commission, avec Monsieur CARRASSAN : nous avons un terrain formidable, bien placé, sur lequel nous pouvons construire et où il n'y a pas de problème d'inondation. Vous nous reprochez souvent d'être timorés, mais là, je vous dis : « Foncez ! »

M. LE MAIRE : Où cela ? Aux Rougières ?

M. SEEMULLER : Non, à la Crestade-Demi Lune.

M. LE MAIRE : Nous avançons. Dans une autre vie, vous verrez à quel point c'est compliqué.

**AFFAIRE N° 47 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Société Publique
Locale Méditerranée - Rapport d'Activités 2016 - Communication au Conseil
Municipal**

M. CARRASSAN : Nous sommes entrés dans cette société publique locale d'aménagement en 2012. La Valette du Var détient 67 % du capital, et Hyères en a 1 %, ce qui donne une indication sur le rapport de force à l'intérieur de la structure.

La seule action avec laquelle nous sommes liés est justement celle de la Crestade. Dans le rapport, il est écrit que le démarrage des travaux est prévu en 2018, ce dont nous nous réjouissons, mais nous verrons bien. En attendant, la Ville a pris l'initiative d'y faire un éco-quartier. La semaine prochaine, nous communiquerons sur ce thème, en espérant que cela permette d'accélérer ce projet.

M. SEEMULLER : Les terrains ont-ils été achetés ?

M. CARRASSAN : Non. Le rapport dit que la SPLM sera chargée d'acquérir la totalité du foncier. Elle est en train d'essayer de le maîtriser, puis il sera cédé et aménagé par un promoteur retenu, avec l'accord de la commune. Nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade de la maîtrise totale du foncier, mais nous espérons que cela ne tardera pas.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour étant épuisé, nous passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Nous avons cinq questions, mais vous me permettrez d'en grouper deux, puisque deux groupes ont posé des questions comparables concernant Green Park.

La première est posée par Madame DEL PERUGIA et concerne l'installation d'une antenne relais téléphonique, au 38 avenue Riondet :

« Monsieur le Maire, en application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal du 17 novembre 2017, vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères.

Un Dossier d'Information Mairie (DIM) a été déposé en février 2017 par l'opérateur téléphonique Orange, précédant la déclaration préalable d'implantation, concernant la pose d'une antenne de téléphonie mobile au 38 avenue Riondet (bâtiment Reine Victoria).

À quelques dizaines de mètres de l'immeuble concerné, au 35 avenue Riondet, se trouve la crèche « La Petite Sirène », qui accueille 30 enfants.

La loi Abeille du 9 février 2015 (relative aux ondes électromagnétiques) régit la « sobriété de l'exposition du public » et définit les obligations des maires en matière d'information des habitants sur les antennes relais. Elle vous autorise à demander une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générés par l'installation concernée et à la mettre à la disposition de la population.

Lors d'une réunion d'information à destination des CIL, le 6 septembre 2017, concernant les antennes de téléphonie mobile, vous avez dit demander cette simulation de façon systématique. À noter que dans le cas qui nous préoccupe, en septembre 2017, nous étions largement hors délai pour que les usagers de la crèche, les habitants du quartier ou encore le CIL vous fassent remonter leurs observations. De plus, il semblerait qu'au mois de février, vous ne demandiez pas encore systématiquement une simulation de l'exposition aux champs magnétiques.

Pourtant la proximité de la crèche nous paraît justifier que le principe de précaution soit mis en avant, et il nous aurait semblé souhaitable que l'installation de cette antenne mérite un traitement particulier de votre part en alertant la population dans les délais impartis et en négociant avec l'opérateur le choix d'un autre site.

La loi Abeille prévoit également qu'en cas de litige entre un opérateur et un maire, qui par exemple refuserait une implantation, une instance de concertation départementale, réunissant le Préfet et différents acteurs, facilite la résolution amiable des différends.

Monsieur le Maire, avez-vous tenté de négocier avec Orange le choix d'une autre implantation ? Avez-vous prévenu les usagers de la crèche de l'installation de cette antenne ? Allez-vous demander une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générés, même hors délai, parce qu'il s'agit d'un public éminemment fragile à protéger ? »

M. FRATELLIA-GUIOL : Je remets dans le contexte : au mois de février 2017, Orange a déposé un dossier d'information sur un projet d'antenne au 38 avenue Riondet, sur un immeuble de cinq étages, et le fond du problème est qu'une crèche est située à environ 60 m.

En premier lieu, lorsqu'il y a un tel projet avec une déclaration préalable, la Ville propose systématiquement des lieux publics. Nous avons un parc public où les antennes sont installées, comprenant 36 lieux sur la ville, sur lesquelles il peut y avoir plusieurs opérateurs. Il est important de le signaler, parce que cela signifie qu'il y a également ce suivi afin de contrôler les antennes situées dans la ville.

Par ailleurs, Il faut savoir que ces antennes respectent scrupuleusement les normes OMS (Organisation mondiale de la santé), à savoir entre 36 et 61 volts par mètre. À ce niveau, normalement, selon les experts, on est dans des normes de « sécurité absolue », tel que c'est dit à l'OMS.

En France, nous avons l'ANFR (l'Agence nationale des fréquences), qui constitue une sorte de police des fréquences. Pour sa part, elle dit que ce n'est pas entre 36 et 61 volts par mètre, mais 6 volts par mètre, ce qui est très bas. Cela montre véritablement l'intérêt qu'il peut y avoir, notamment de la part de l'État et de cette agence, pour bien contrôler la viabilité de ces antennes sur la ville.

Nous allons même plus loin : suite au dépôt de cette demande préalable et conformément à votre requête, mieux qu'une simulation, nous ferons effectuer des mesures de champs électromagnétiques par un organisme indépendant.

Mme DEL PERUGIA : Ce sera fait une fois qu'elle sera posée...

M. FRATELLIA-GUIOL : Pas du tout. La particularité de cette affaire est que certaines mesures seront faites avant.

Récemment, la Ville d'Hyères a organisé une réunion avec les CIL sur ce sujet, parce qu'il faut savoir que, depuis peu, de plus en plus d'antennes sont arrivées. Ces dernières années, il n'y en avait pas beaucoup, et nous avions peu d'information à ce sujet. Cette réunion a permis à chaque opérateur de présenter publiquement les projets d'antennes.

Pour notre part, nous disons qu'il faut systématiquement faire des mesures de champs - notre ville est très offensive.

Mme DEL PERUGIA : Jusqu'à présent, cela n'a pas été fait.

M. FRATELLIA-GUIOL : Non, mais ce le sera. Elles seront effectuées par un organisme indépendant, qui dépend de l'Agence nationale des fréquences, d'une part en simulation avant, puis en mesures de champs après, afin qu'il n'y ait pas le moindre doute en termes de santé publique. C'est très important pour la Ville d'Hyères, et même primordial pour les services.

Il faut également rappeler que lorsque l'on déclare véritablement l'implantation de l'antenne, une déclaration d'information municipale (DIM) est faite. Aujourd'hui, grâce à la loi Abeille de 2015, cette déclaration est accessible à tous. Nous la mettons en ligne sur le site de la Ville, et on a également la possibilité de venir la consulter en mairie. Suite à cette DIM, la particularité est que, dans ce dossier, l'État a rajouté un fascicule permettant de répondre aux questions que l'on peut se poser sur l'implantation de ces antennes. Il est très détaillé, et cela permet à tout un chacun de saisir le Maire en faisant une déclaration, via un CERFA, pour demander une mesure de champs. Cela constitue donc une démarche supplémentaire de protection de l'environnement.

Pour information, en centre-ville, dans des lieux dits sensibles, c'est tous les 300 m, ce qui est un défi exceptionnel.

En tout cas, nous avons vraiment une attention particulière sur ces dossiers et, depuis cette réunion du mois de septembre, le Maire m'a nommé en tant qu'élue référent pour accompagner ces projets, faire de l'information et suivre attentivement tout ce qui se déploiera sur la ville.

M. LE MAIRE : La deuxième question est posée par le groupe Hyères Bleu Marine, concernant les ELCO :

« Monsieur le Maire, dans le cadre du dispositif des ELCO (Enseignements de langues et cultures d'origine), le Directeur d'Académie vous a-t-il contacté pour vous demander de mettre des salles de classes à disposition des professeurs pressentis pour enseigner ces langues et cultures ?

Si oui, nous souhaiterions être informés sur :

- *le nombre et le lieu de ces classes (quelles écoles ?) ;*
- *le nombre d'enfants concernés (par langue enseignée) ;*
- *les langues et cultures concernées ;*
- *la provenance des professeurs qui les enseignent (font-ils partie de l'Éducation Nationale ou sont-ils détachés par une autorité de leur pays d'origine, soit extérieure à la France ?). »*

Mme MARINO : Le dispositif ELCO (Enseignement des langues et cultures d'origine) concerne neuf pays : l'Algérie, la Croatie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, la Serbie, la Tunisie et la Turquie.

Ce dispositif est ancien - vous vous réveillez un peu tard, puisqu'il existe à Hyères depuis 30 ans. Entre 1973 et 1986, des conventions ont été passées entre la France et les différents pays partenaires.

En pratique, le directeur académique informe le maire de la ville concernée au cours du mois de mai pour l'année à venir et indique dans son courrier que les cours doivent se dérouler dans les locaux scolaires. En conséquence, la mairie et l'enseignant conviennent des locaux qui seront utilisés. Il n'y a pas de convention, car l'Éducation nationale considère cela comme un enseignement à part entière, soumis aux principes fondamentaux du service public de l'éducation.

Il ne s'agit pas d'une activité parascolaire ou associative, mais bien d'une activité scolaire. À l'origine, le principe est la maîtrise de la langue maternelle, qui est un préalable nécessaire à la réussite d'une langue secondaire.

Cela concerne les enfants à partir du CE1, à titre optionnel, à raison de 1 heure 30 à trois heures par semaine, hors temps scolaire.

Pour la ville d'Hyères, nous avons cinq écoles : Saint-Exupéry, les Iles d'Or, Paul Long, Jules Michelet et Excelsior. Les cours sont dispensés par deux enseignants marocains, rémunérés par leur pays d'origine.

On ne peut pas s'y opposer - puisque je pense que c'est un peu le sens de votre question.

Mme COLLIN : Pas du tout ; il s'agit d'une question d'information.

Mme MARINO : Une étude du Haut Conseil à l'intégration, datant de 2013, remettait en cause ces enseignements. D'ailleurs, l'ex-ministre de l'Éducation nationale souhaitait supprimer ce dispositif, parce qu'elle trouvait qu'il n'avait plus spécialement d'intérêt aujourd'hui.

Pour la Mairie, le fait de s'opposer au dispositif reviendrait à ne pas mettre de salle à disposition de l'enseignement. Or un arrêt de la Cour administrative de Lyon de décembre 2015 rappelait que les communes n'ont pas compétence pour refuser la mise en place d'un ELCO dans une école. Cette compétence revient uniquement au représentant de l'Éducation nationale, en l'occurrence le directeur académique, par délégation du recteur.

Mme COLLIN : Je n'ai pas suivi toute votre réponse. Vous avez parlé de deux enseignants marocains, rémunérés par leur pays, sur les cinq écoles. Sont-ils les deux seuls enseignants étrangers pour ces ELCO, sur cinq écoles, et pour combien d'enfants ?

Mme MARINO : Il s'agit de deux enseignants marocains, puisqu'apparemment, c'est le seul besoin ayant été identifié - en tout cas, c'est la seule demande que nous avons à ce jour -, sur cinq écoles. Je n'ai pas le nombre d'enfants concernés sur la ville, mais je pourrai vous le communiquer un peu plus tard. En réalité, ce n'est pas très important.

M. LE MAIRE : Nous avons deux questions concernant le projet Green Park, la première étant posée par Monsieur SEEMULER et la seconde par Hyères Bleu Marine, dans lesquelles, globalement, on retrouve les mêmes interrogations.

- I -

« Monsieur le Maire, en application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal du 17 novembre 2017, vous poser la question orale suivante. La commune a accordé au groupe Vinci Immobilier, à proximité du jardin remarquable Olbius Riquier, un permis de construire pour un projet dit "Green Park". Ce permis a été déposé le 02/12/2016 et accordé le 20/02/2017. Il a été instruit suivant les règles du POS de 2011. Il autorise la construction de 165 logements (dont une partie en R+4) pour une superficie totale de 17 000 m², soit environ 493 habitants et 250 véhicules de plus pour un quartier qui connaît des difficultés de circulation.

Vous avez indiqué dans Var matin, le 28 octobre : "Une extension du Parc Olbius Riquier n'est pas nécessaire ou utile", "que cette acquisition aurait coûté des millions selon l'estimation des domaines" et qu'en conséquence, la ville "n'a pas donné suite à la mise en demeure d'acquiescer par les propriétaires du terrain". Cette opération immobilière a conduit les deux CIL concernés à réagir fortement par voie de presse. Nous partageons largement leur point de vue. Nous considérons effectivement que la ville doit accroître les espaces verts publics afin de préserver la qualité de vie des Hyérois. À cette fin, vous pouvez encore bloquer cette opération immobilière sous forme d'emplacement réservé dans le cadre du prochain PLU. Nos questions seront les suivantes.

Pourquoi avoir accordé ce permis de construire, alors même que le PLU était en élaboration et qu'un sursis à statuer semblait parfaitement opportun ?

Pourquoi ne pas avoir voulu étendre, en lieu et place du "Green Parc", le jardin Olbius Riquier, l'un des cinq jardins remarquables de l'agglomération, afin de répondre à la sur-fréquentation du jardin actuel et en dotant la ville de nouveaux espaces de promenade ?

Pourquoi avoir exercé votre droit de délaissement, sans même consulter le Conseil, alors que l'extension du jardin permettrait de maintenir un espace non imperméabilisé essentiel pour faire face aux prochaines inondations ?

Selon vos propos, "cette acquisition aurait coûté des millions à la commune." Peut-on disposer de cette estimation des domaines ? De combien parle-t-on ? Dans les 80 M€ d'investissements prévus d'ici 2020, la ville ne peut-elle pas trouver un cofinancement pour un projet de jardin remarquable d'intérêt Métropolitain ? »

- II -

« Monsieur le Maire, nous avons dénoncé, dans une tribune libre, dès le mois d'avril dernier, le projet immobilier de Green Park comme constitutif d'une concentration urbaine excessive.

Vous avez récemment déclaré à la Presse votre volonté de construire de la façon la moins "dense" possible !

Donc, sachant déjà que le PLU prévoyait d'autoriser la construction de 1 000 logements sur l'emplacement de la ZAC des Rougières, soit juste en face, vous trouvez raisonnable de laisser ériger 165 logements supplémentaires en trois bâtiments sur un terrain attenant au jardin remarquable de M. Riquier, alors même qu'en préemptant tout ou partie de ce terrain, vous pouviez étendre ce poumon vert !

En l'état actuel des procédures pendantes (Tribunal administratif et révision du PLU) et étant donnée la réprobation suscitée chez les riverains, comptez-vous persister dans la voie que vous avez choisie au détriment des souhaits des Hyérois ? »

M. CARRASSAN : Effectivement, il faut mettre un peu de lumière sur ce projet de Vinci Immobilier, appelé Green Park.

Il est fait sur une parcelle de 17 000 m² et comprend 165 logements, dont 45 logements sociaux. L'emprise au sol est de 35 %, et la hauteur maximum est de 15 m, sachant que le COS de ce terrain est de 0,5 depuis fort longtemps, ce qui nous amène à une surface de plancher de 8 500 m².

Ce projet est contesté, mais j'essaierai d'en dire le bien-fondé. En effet, des recours sont dans l'air, mais il faut savoir qu'un recours non fondé juridiquement est abusif. Or, dans une ville qui est en zone tendue en matière de production de logements, un recours abusif est très mal perçu par les tribunaux. La ville doit faire face à cette production de logements, et il faut donc être sérieux lorsque l'on conteste une telle opération. J'essaierai donc d'apporter un peu de clarté.

Le projet a reçu un avis favorable de l'ABF, en termes d'architecture, et repose sur un permis de construire délivré le 20 février 2017. Il s'inscrit en totale cohérence avec le PLU approuvé au mois de février dernier, ce qui est un point notable, ainsi que dans une urbanisation cohérente du site.

Sa volumétrie a été conçue de manière à générer le moins de nuisances possible aux riverains, en concentrant les bâtiments les plus hauts dans les points du terrain les plus éloignés des propriétés voisines. Par ailleurs, le stationnement en surface est limité afin de favoriser un traitement paysager du site, et les parkings en rez-de-chaussée sont prévus dans les secteurs non concernés par le risque d'inondation.

Pour en dire le bien-fondé, il faut considérer le principe de réalité et laisser de côté le principe d'utopie. En effet, à mon avis, les personnes qui voudraient voir un jardin dans le prolongement du parc Olbius Riquier, à la place de ce projet, sont dans le rêve et l'utopie, dans la mesure où la situation géographique et urbaine des parcelles concernées rend une extension du jardin Olbius Riquier irréaliste, sur une parcelle qui se trouve au cœur d'un bâti dense et continu sur trois côtés. Quand on regarde un plan, on voit la chose apparaître avec beaucoup d'évidence.

Un emplacement réservé a été posé dans le sens d'une extension du jardin Olbius Riquier vers 1979, ce qui est curieux puisqu'à la même époque, la parcelle était classée en zone UD et, de ce fait, rendue constructible. La parcelle est donc constructible au moins depuis 1979.

Je vous fais un petit historique de l'emplacement réservé, parce que tout le monde doit le savoir. Comme je l'ai dit, il apparaît en 1979, avec cette préoccupation d'une extension possible du jardin Olbius Riquier. On entend parfois que c'est au nom d'un certain testament, mais je vous rassure tout de suite, il ne s'agit que d'un fantasme : il n'existe aucun testament qui remettrait en lumière la personnalité de feu Olbius Riquier. Il faut ajouter que ces terrains sont la propriété de la même famille depuis 1924.

L'emplacement réservé vivra de 1979 à 2011, date à laquelle il est supprimé par le PLU. Il se trouve que le PLU de 2011 a eu une courte existence, puisqu'il fut annulé au mois de décembre 2012, avec un retour au POS antérieur, ce qui provoqua le retour de l'emplacement réservé.

Dans la séquence 2013-2014-2015, les propriétaires ont mis la commune en demeure d'acheter. Cette entreprise n'a pas eu de suite, car le prix du terrain était devenu hors de proportion avec le projet initial de 1979, à savoir de faire un jardin sur une parcelle nue, constructible et avec un COS de 0,5 sur 1,7 ha. Les estimations oscillent entre 4 M€ et 7 M€, seulement pour l'acquisition, sans préjuger de l'aménagement et de la création du jardin lui-même. On arrive donc à des sommes insensées, et il n'était pas possible pour la commune de s'engager sur cette voie.

À partir de ce moment, la vente ne pouvant se faire, l'emplacement réservé a disparu. De ce fait, un projet a vu le jour et a été proposé à la commune. Vinci Immobilier dépose un permis de construire en 2016, lequel sera délivré au mois de février 2017. Nous en sommes là.

Par conséquent, s'agissant de la référence à l'emplacement réservé, le prix de la parcelle nue explique que nous en soyons arrivés là. En effet, la disproportion à laquelle nous étions confrontés empêchait d'aller dans ce sens, sans préjuger de la situation géographique et urbaine de cette parcelle.

On nous demande la raison pour laquelle nous n'avons pas posé de sursis à statuer - c'est un point de droit intéressant. Or on ne fait pas ce que l'on veut avec un sursis à statuer, puisque des conditions doivent être remplies. Évidemment, on parle d'un sursis à statuer en cours d'élaboration d'un PLU.

La première condition est que le PLU doit être suffisamment précis et avancé pour que l'on puisse s'y référer. Par exemple, il faut que les prescriptions du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) soient connues. Entre parenthèses, il se trouve que le projet de Vinci Immobilier n'est pas en contradiction avec les prescriptions du PADD.

La deuxième condition est que le projet ne soit pas en contradiction avec le PLU : il ne doit pas compromettre ce que le Plan local d'urbanisme prévoit de faire. Or à ce moment-là, aucune contradiction n'apparaît. Le permis a été délivré avec le POS, auquel nous étions revenu, et le PLU arrive en 2017 : dans les deux cas, cela donne le même résultat, à savoir 8 500 m² de surface de plancher et une hauteur de 15 m. Par conséquent, on ne pourra jamais dire que nous sommes allés plus loin avec le PLU et que la Ville fait une bonne affaire en matière de production de logements.

Je pense qu'avec ces repères, qui relèvent du droit ainsi que de la réalité géographique et urbaine, on peut éviter des recours malheureux, lesquels pénaliseraient le projet et mettraient la commune davantage en défaut en matière de production de logements.

Je terminerai simplement en disant que les permis de construire ne sont pas des jouets à la disposition du maire. On ne fait pas ce que l'on veut, au gré de la fantaisie des uns ou des autres, ou selon la demande des amis. Cela a pu exister, mais nous sommes sortis de ce moment.

La Mairie et le Maire sont garants de la légalité des opérations et des règles d'urbanisme qui s'imposent à tous. En ce domaine, avec Green Park, la légalité et les règles d'urbanisme sont respectées.

M. LE MAIRE : La dernière question, posée par Madame TROPINI, porte sur la situation du départ échelonné pour les enfants, dans le cadre des NAP :

« Monsieur le Maire, pendant deux ans, dans le cadre des NAP, un départ échelonné permettait aux parents de venir chercher leurs enfants pendant les 20 premières minutes de périscolaire.

Cette année, le départ échelonné, pourtant plébiscité par de nombreux parents, a été supprimé, et ces derniers sont désormais contraints d'attendre une heure avant de pouvoir venir chercher leurs enfants.

Nous soutenons évidemment toutes les mesures de sécurité mises en place au niveau de la commune depuis plus de deux ans pour faire face aux actes terroristes.

N'est-il vraiment pas possible d'envisager une solution qui permettrait d'échelonner les départs d'enfants et répondre ainsi à l'attente de très nombreux parents ? »

Mme MARINO : En réalité, il y a une petite confusion. En effet, si vous vous souvenez bien, le départ échelonné avait été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires et, au regard des écoles qui fermaient à 16 h 30, l'objectif étant d'éviter aux parents une certaine désorganisation. Nous avons donc compensé les minutes pendant lesquelles ils ne pouvaient pas venir chercher les enfants en mettant en place ce départ échelonné.

Vous parlez de sécurité, et la politique des accueils périscolaire consiste surtout à répondre à questions de sécurité. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'avoir des écoles moins ouvertes qu'auparavant. Avant, il est vrai que l'on pouvait entrer facilement dans les écoles, et cela ne posait aucun problème. Aujourd'hui, nous avons mis en place un certain nombre de conditions de sécurité, ce qui fait que les écoles sont davantage fermées et que les accès sont beaucoup plus difficiles pour les personnes extérieures à l'école.

Nous avons également besoin de satisfaire à des contraintes éducatives pour la mise en place d'activités construites pour les enfants. Il ne s'agit pas de garderie ; dans les accueils périscolaires, nous mettons en place de vraies activités. Il s'agit souvent d'activités collectives, et leur désorganisation par le fait que les enfants quittent un groupe pour rejoindre leurs parents, qui sont arrivés chacun à leur tour et jamais en même temps, est un peu compliquée à gérer.

Néanmoins, on peut permettre aux parents de venir chercher leurs enfants. En effet, au niveau des services, on peut donner des autorisations de sortie, mais pour des raisons particulières telles des rendez-vous médicaux, notamment pour certains enfants ayant besoin de séances d'orthophonie, etc. Effectivement, lorsque les parents ont ce genre de besoin, on peut répondre à leur demande et permettre de venir chercher un enfant, même s'il est en train de participer à des activités collectives.

Aujourd'hui, nous ne modifierons pas les modalités, parce qu'en réalité, cela ne concerne pas énormément de familles. Les parents sont satisfaits des mesures de sécurité que nous avons mises en place et acceptent tout à fait de venir chercher les enfants à 17 h 30, voire plus tard. En effet, les activités après 17 h 30 sont davantage individuelles et calmes, et il n'y a donc pas de difficulté particulière à faire sortir les enfants.

Je vous informe que nous avons expliqué les nouvelles modalités à tous les conseils d'école - en tout cas, pour ceux qui viennent d'avoir lieu, mais nous l'expliquerons pour les prochains -, et les parents comprennent tout à fait que nous ayons mis en place cette organisation.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance s'achève ainsi. Je vous remercie et vous donne rendez-vous le 15 décembre.

(La séance est levée à 17H03.)